

Table ronde

Radiofréquences, santé, environnement

Table ronde du 14 mai 2009

Monsieur GIRARD, Président

Nous nous retrouvons ce matin comme prévu pour la troisième réunion, pour une nouvelle séance de travail. Je vous rappelle que celle-ci durera ce matin seulement. Nous devons nous arrêter à midi vingt, et nous retrouverons demain matin pour une séance sur la journée entière qui débutera à 10 heures. Enfin, pour lancer le débat, je précise que nous travaillons ce matin sur les questions posées par la téléphonie mobile. Je rappelle également que la dernière séance comme celle de ce matin sont des séances d'analyse, peut-être de tentative de diagnostic, et que nous allons réserver, pour essayer de cerner un peu le débat, les propositions à la journée de demain. Ce matin, on fait l'analyse de l'exposition des faits sur la téléphonie portable.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'ouvrir immédiatement le débat sur la téléphonie mobile et les terminaux. On a convenu de ne pas avoir d'exposés introductifs, puisque la littérature, les échanges, les documents, ainsi que vous avez pu nous le demander, ont circulé. S'il y en a qui n'ont pas circulé malgré vos souhaits, c'est un regret technique. Certains d'entre vous m'ont dit ne pas avoir reçu le PowerPoint, la série des diapositives, qu'avait utilisée la représentante de l'OMS. Ça fait partie des documents à faire circuler, nous en sommes tous d'accord. Je constate d'ailleurs que cet ensemble est beaucoup demandé, ce qui est une manifestation de l'intérêt que vous y avez pris.

Ces propos introductifs ayant permis à la salle de se garnir, j'ouvre le débat de ce matin sur les terminaux et la téléphonie mobile : analyse, questions, et tentative de diagnostic. On a commencé et je ne change pas de méthode en cours de route. La dernière fois, on a dit analyse, et c'est demain qu'on fait des propositions. Des propositions peuvent être faites aujourd'hui sur la téléphonie, mais je voudrais que l'analyse soit claire. La séance de la dernière fois a montré qu'on avait un énorme besoin, même s'il y a des problèmes posés par des antennes et par la téléphonie mobile ne sont pas les mêmes, on a un énorme besoin de savoir de quoi on parle. La dernière fois, on a compris à quel point on n'avait pas les mêmes références. Pour la définition d'un débat, si on n'est pas compris dans le contenu de ce qu'on exprime, ça rend le débat encore plus difficile. Alors on commence dès maintenant, le débat est ouvert. Monsieur KERCHOVE

Monsieur KERCKHOVE (APE)

Bonjour. Juste en préalable au débat sur les portables, on avait 2 ou 3 éléments faisant suite aux débats de la semaine dernière. Le premier, qui pour le coup nécessite à notre avis une petite mise au

point : on a été surpris de constater un communiqué de l'association française des opérateurs mobiles daté du 12 mai dernier nous prêtant des propos qui sont inexacts. Que les associations, structures, organismes présents communiquent à l'extérieur, rien de plus légitime dans le cadre d'un Grenelle des ondes. Par contre, commencer à prêter des propos à d'autres acteurs sans leur accord et en biaisant la réalité, ça nous pose un certain nombre de problèmes, donc j'aimerais qu'il y ait une mise au point.

Le propos incriminé c'est : « *L'AFOM souligne également que les associations spécialisées ont précisé le 6 mai dernier que ce chiffre était pour elle un compromis ne pouvant être rattaché à des études scientifiques.* » Ceci est faux. On a vérifié, y compris dans le verbatim. Ces propos n'ont pas été dits, donc il serait bien que ce soit rappelé de façon à ce que la diffusion externe d'informations biaisées fasse l'objet d'un démenti.

Autre élément. On n'avait pas en notre possession le Canard Enchaîné de la semaine dernière. Or on a été assez surpris de voir les propos de la Ministre qui organise le Grenelle, considérer que le Grenelle était un peu quelque chose de dilatoire. Je ne me souviens plus exactement des propos, je préfère ne pas les reprendre exactement. Je pense que ça ferait sourire. Malheureusement, on n'est pas forcément là pour sourire. Je ne suis pas certain qu'on soit ici pour organiser une Grenelle du « cul », comme dirait l'autre. Maintenant, je pense qu'il serait souhaitable de rappeler aussi que les acteurs en présence sont là pour travailler et pour proposer, et pas forcément pour tenir des propos grivois.

Deux derniers éléments, je suis désolé de faire long dès le début. L'invitation qu'on vous remercie d'avoir faite à destination des scientifiques, savoir où on en était. Dernier élément, on a pris des documents qui ne sont pas signés, donc on aimerait savoir de qui vient ce document sur Bio-initiative et la critique. Le minimum, c'est quand même de ne pas diffuser des documents anonymes.

Monsieur GIRARD

D'accord. Merci. Je ne crois pas que ce soit le lieu ici, où le débat est interactif entre nous tous, de chercher à mieux comprendre les éléments de la controverse, fut-elle médiatique, qui a lieu à l'extérieur. Le Canard Enchaîné est un document public. Je ne vois pas ce qu'on peut vous répondre sur ce plan là, et je ne souhaite pas qu'il y ait une classification des relations entre telle ou telle partie d'entre vous qui a eu lieu à l'extérieur : Canard Enchaîné, communiqués de presse... Je crois que ça fait partie de la vie publique. Je crois savoir que tout le monde utilise ce droit de communiquer. Y compris, si j'ai bien saisi, certains d'entre nous ont rencontré la presse pendant les séances précédentes. Voilà. La table n'est pas fermée.

Qu'il y ait une tentative de clarification entre vos positions et les propos prêtés aux autres au travers de tel ou tel... Je ne conteste pas ! La seule chose que je dis, c'est que je ne crois pas qu'il faille, dans un temps qui est relativement contraint ici autour de cette table, passer du temps à ces sujets-là. Je ne souhaite pas que les réponses, on les cherche ici. C'est tout. Je respecte tout ce qui se fait à l'extérieur, mais... J'ai été parfaitement silencieux quand vous parliez ! C'est très déplaisant d'avoir l'impression que le premier mot, Monsieur KERCHOVE c'est pour vous que je parle, qu'on dit un mot et qu'on agace l'interlocuteur. Moi, si vous m'agacez, ça ne se montre pas. Je souhaite que vous en fassiez autant, d'accord ? C'est la moindre des choses.

Je dis simplement qu'il n'y a pas matière à avoir ce débat ici. Il existe à l'extérieur, poursuivez-le à l'extérieur.

Madame CAMBOU

Néanmoins, ans les propos liminaires qui viennent d'être échangés, je souhaiterais quand même aussi savoir qui est signataire du document, parce que tous les documents que nous avons eus jusqu'à présent étaient avec une signature.

Mon intervention ensuite était pour vous rappeler que j'avais demandé, avant même qu'on démarre la table ronde, au cabinet le 2 avril qu'on ait un point fait sur l'ensemble des recommandations qu'avaient émises à la fois l'AFSSET le 7 juin 2005, et la Commission de sécurité des consommateurs le 17 février 2008 en demandant ce qui était déjà appliqué, et si ça n'était pas appliqué, pourquoi.

Lors de la dernière réunion, nous avons eu un petit document qui donnait des références de texte, mais nous n'avons pas eu un pointage précis. Or par rapport aux terminaux, ils ont rendu beaucoup de recommandations. En démarrage, il me semble qu'il serait assez judicieux de reprendre cette liste et de dire : tout a été fait sauf, et s'il y a du sauf, c'est pourquoi, qu'on comprenne. Si on ne peut pas le faire ce matin parce qu'il n'y a pas les éléments, qu'à ce moment-là on l'ait demain matin. Je n'en fais pas un problème de principe à cette heure-ci, mais je voudrais que nous ayons cet échange.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Autre intervention dans ce premier tour avant qu'on réponde sur des questions précises ?

Monsieur DANJOU

Deux petites précisions. Effectivement, concernant le document sur Bioinitiative que nous avons transmis au Ministère de la Santé, il est bien d'origine AFOM. C'est nous qui l'avons transmis au Ministère de la Santé. En ce qui concerne ce qui a été indiqué tout à l'heure par Monsieur KERCHOVE, je suis désolé si nous avons mal compris, mais en tous cas nous avons lu dans un document d'origine Priartem qui a été distribué à la table ronde l'autre fois, que j'ai sous les yeux : point de vue d'expert à propos de la valeur de 0,6 volt par mètre, c'est-à-dire 1 milliwatt par mètre carré, c'est indiqué là, je lis : « *Cette valeur est arbitraire mais repose sur des réalisations concrètes et constitue un compromis possible aujourd'hui compte tenu de l'état des technologies.* » C'est ce que nous avons voulu reprendre. Merci.

Monsieur GIRARD

Merci beaucoup. Une réponse est donc apportée à 2 d'entre vous sur l'origine d'un document. L'AFOM aurait dû s'identifier, et nous aurions dû le faire au passage si ce n'était pas fait. C'est maintenant clair. Très bien. Merci.

Janine LE CALVEZ

Sur la polémique du début...

Monsieur GIRARD

On a des controverses, pas forcément des polémiques.

Janine LE CALVEZ

Juste, je pense qu'on vient tous ici, on passe beaucoup de temps, on travaille sérieusement et on essaie de dialoguer sérieusement. Donc je pense que si parallèlement on voit des déclarations de la Ministre qui est quand même le pilote normalement dans cette affaire, qui tendent à montrer que tout ce qu'on fait ici ça ne sert à rien, je pense que ça pose problème. C'est-à-dire, est-ce qu'on va continuer les uns et les autres à passer du temps, de l'énergie, du sérieux à cette opération si elle ne sert vraiment à rien. Je pense que là-dessus il est normal que nous, associations, nous demandions à ce qu'il soit clairement indiqué un objectif à ce type de travail, et un objectif constructif, puisque c'est dans cette démarche que nous nous sommes inscrits. Il y a eu effectivement l'article du Canard, il y a eu l'interview du Monde l'autre jour, où Madame BACHELOT disait : si on revoit les normes, ça risque d'avoir des contres-effets. Je pense que ce n'est pas tout à fait normal de voir ce genre de position alors que nous ici nous travaillons. Je pense donc qu'il faut savoir quel est l'objectif dans lequel nous travaillons. Ca c'est pour la première chose.

Pour la seconde chose, concernant l'utilisation de ce que nous pouvons dire, je pense d'abord qu'effectivement, c'est une utilisation tronquée. Je rappellerai que ce n'est pas parce qu'une norme est un compromis, toutes les normes à peu près le sont, qu'il n'y a pas derrière un certain nombre de débats scientifiques, et évidemment de constatations scientifiques. Je rappelle que cette norme a été proposée par des scientifiques. Donc il s'agit bien d'une proposition qui repose sur un certain nombre de connaissances scientifiques. Je rappellerai par ailleurs que ces valeurs de 0,6 volt par mètre se sont trouvées confirmées postérieurement encore par deux types de recherches différentes : l'étude TNO sur le 0,7 volt par mètre, et l'étude de Michael KUNDI en Autriche qui montrait qu'à de très très faibles valeurs, on observait déjà des effets sur le bien-être. Voilà ce que je voulais préciser par rapport au 0,6 volt par mètre. Il me semble que c'est important. Là, il y a une traduction de nos positions qui n'est pas du tout correcte. Là aussi, ça ne permet pas à un dialogue confiant de s'établir.

Monsieur GIRARD

Merci. Si personne ne souhaite prendre la parole, je voudrais boucler le tour préliminaire et éventuellement en tirer quelques conclusions ou en faire quelques remarques.

Sur la prise de position de tel ou tel membre du Gouvernement, vous me voyez perplexe. Un membre du Gouvernement a le droit de s'exprimer, et de dire ce qu'il veut. Attendez, si ça c'est contesté, on se lève et on va sur notre île déserte. Un membre du Gouvernement a le droit. Si vous avez eu le sentiment que cela a dévalorisé nos efforts, je serais le premier à partager ce sentiment. Sauf que, avec une certaine expérience de vie publique, il y a un filtre dans les propos des Ministres, il y a aussi les médias qui ont un certain rôle. Je vais même parler de l'Écume des Jours,

même par rapport à l'expression gouvernementale : on avance... Quant à la feuille de route, je l'ai dit et je le redis ce matin, le problème est d'établir, à condition qu'on ne soit pas encore dans la confrontation des points de vue, et qu'on soit en train de chercher des éléments de rapprochement.

Quand vous dites qu'on passe beaucoup de temps, on passe tous beaucoup de temps, et précisément, on cherche à trouver des points de convergence. Ces points de convergence, c'est ici qu'on les trouve. Je crois aussi que c'est un sentiment partagé, que la séance de la semaine dernière, il y a des gens qui ont trouvé que ça aurait pu être beaucoup mieux, c'est sûr, mais ce n'était pas mal. On a passé 6 heures ensemble sans qu'on se lève, on a échangé, et on a même eu à un moment le sentiment que c'était dommage que ça s'arrête. Très bien. Le temps passé, on a tous plein d'occupations dans la vie, c'est en général en plus de ce qu'on fait, et ça fait partie de nos engagements. Je ne crois pas, très sincèrement, que tel ou tel propos plus ou moins modifié par la presse qui de toute façon fait son boulot avec les bons côtés et les plus difficiles à gérer, puisse être notre référence ou en tous les cas le point de mire de nos débats ici. On est en direct, et on n'a pas le filtre.

Il y a une question qui a été posée. Madame CAMBOU a évoqué la demande exprimée dans une étape antérieure. Vous avez donné des dates en mars ou en avril, sur qu'on puisse faire le point sur le degré d'application de choses qui avaient déjà été arrêtées, dans d'autres enceintes, préalablement. Je ne sais pas si on peut répondre à cette question ? Pas aujourd'hui à 9 heures 30, mais demain à 10 heures, d'accord ? Avec un document, qui compare ce qui était prévu, et ce qui est fait ou pas fait, pour définir les marges de manœuvre qui pourrait en découler.

Monsieur le Rapporteur ?

Monsieur LE BOULER (Rapporteur)

Sur les invitations, des trois invitations au Professeur KUNDI, au Professeur HARDELL et à la personne que nous avait suggérée Priartem de la marie de Salzbourg, les trois invitations ont été adressées le 7 mai. Le professeur HARDELL vous a répondu à la fin de la semaine qu'il ne pouvait pas participer sur les créneaux que nous lui avons proposés, en l'occurrence le créneau d'aujourd'hui et le créneau de demain, et le créneau du 20 mai. Les deux autres interlocuteurs n'ont pas répondu à l'invitation qui leur avait été faite.

Monsieur CENDRIER (Robin des Toits)

Je voulais juste vous informer que j'ai eu un contact avec le Professeur HARDELL et qu'il étudie la possibilité de pouvoir venir le 20, tout en déplorant le court délai, étant donné qu'il n'est pas tout à fait inoccupé, pour pouvoir venir. Il étudie son emploi du temps pour savoir s'il pourra venir.

Monsieur GIRARD

Merci de cette précision. Sur le court délai, je partage votre appréciation sur le fait qu'il complique nos travaux. Mais nous partageons tous, et c'est le sens de la mission que le Premier Ministre a donnée à Madame BACHELOT et ses collègues, le fait qu'on est dans une situation qu'il faut faire évoluer là immédiatement. Il y a eu des jugements, il y a des maires confrontés à des situations, et toutes les parties prenantes autour de la table trouvent que ça ne tient pas. On nous a demandé de

nous mettre au travail, de le faire vite, de considérer qu'on fera le point le 25 mai. Tout ne sera peut-être pas réglé le 25 mai. En plus, il y a déjà la date de la remise du rapport de l'AFSSET à la rentrée. Mais, on assume.

Je voudrais qu'il y ait de plus en plus de choses qui soient partagées collectivement. La brièveté des délais n'est pas à mettre sur le compte des organisateurs qui imposeraient une marche forcée histoire de passer à côté des débats. Non. On partage le fait que cette situation, les opérateurs, les élus, les pouvoirs publics, nous tous, on est impatients de commencer à sortir de la situation. Donc on assume la brièveté. Nous l'avons dit à Monsieur ARDEL. On en est un peu désolés, mais c'est aussi nos emplois du temps à nous tous qui ont été un peu bouleversés par la nécessité de ce débat. Je vous redonne la parole un instant, mais au nom du pluralisme, ça sera la dernière fois pendant les 10 minutes qui viennent.

Monsieur CENDRIER

C'est juste pour vous dire que dans un souci d'équité, cela aurait été bien de les inviter au même moment que vous avez invité l'OMS. On aurait eu une égalité de traitement claire et nette.

Monsieur GIRARD

Oui, j'aimerais être complètement d'accord avec vous, mais l'OMS n'est pas un expert. C'est une institution qui, on le voit sur la grippe, on le voit sur tout, donne un point de vue global. Après, si on invite un expert qui exprime un point de vue, peut-être effectivement qu'il faut inviter un expert qui donne un autre point de vue. Mais après 30 ans de vie publique dans le domaine de la santé, je n'arrive pas à mettre l'OMS comme étant un expert parmi d'autres. Je dis ce que je pense. Ce qu'on a demandé à l'OMS, c'était la synthèse des travaux. C'est une synthèse. Elle assume sa responsabilité, et je ne laisserai pas se développer un débat entre scientifiques ici. Nous ne sommes pas des juges de débats scientifiques. C'est un principe. On est un débat de société. On a, avec la connaissance et son incertitude, à la gérer.

Attendez, vous faites exploser le compteur ! Excusez-moi mais je n'ai jamais d'ironie quand j'entends quelque chose. Là, vous prenez la parole depuis 20 minutes ! Certains m'ont dit : Monsieur le Président, vous n'êtes pas capable de faire respecter le pluralisme des débats, il n'y a que les associations qui parlent. Donc je le dis. Attendez, est-ce que ça vous paraît normal ou pas ce que je dis ?

Monsieur KERCKHOVE

Vous avez chronométré le temps de parole ? Parce que moi j'ai eu le sentiment de parler à peu près 10 minutes sur une journée la semaine dernière. Objectivons.

Monsieur GIRARD

Quand quelqu'un m'a dit : vous savez Monsieur le Président, vous devriez avoir un chronomètre différentiel... Objectivons, vous voulez vraiment que j'aie un chronomètre différentiel pour l'utiliser chaque fois que quelqu'un prend la parole ?

Monsieur CENDRIER

Moi je suis d'accord sur le chronomètre, à condition qu'on mette le même chronomètre pour l'invitation des experts, si le chronomètre doit marcher dans les deux sens.

Monsieur GIRARD

Je laisse le groupe juge. C'est à nous tous de respecter ça. Moi je vois que je donne la parole 5 ou 6 fois consécutives à votre groupe. Ca ne me gêne pas du tout, mais ne me dites pas après que le débat n'est pas pluraliste.

Janine LE CALVEZ

Est-ce que vous vous contentez du mail que vous avez adressé à Monsieur KUNDI et à la mairie de Salzburg, ou est-ce que vous envisagez de rappeler pour avoir une réponse, même au téléphone ? Etant donné les délais qui sont donnés, peut-être que ça vaudrait la peine d'avoir un contact direct avec ces interlocuteurs afin qu'on puisse les entendre. Pour la poursuite des débats, je pense qu'il est absolument nécessaire d'entendre ces gens-là. On était tombés d'accord là-dessus, je pense qu'il faut insister un petit peu. C'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur GIRARD

Merci. Je pense qu'effectivement, les invitations seront précisées. C'est vrai que je ne peux pas obliger Monsieur HARDELL à se dégager. Vous l'avez fait vous-mêmes. On a pris une position, on a souhaité entendre Monsieur HARDELL, Monsieur KUNDI, une autre personne et la mairie de Salzburg. C'est l'objectif.

Bien. Si vous le permettez, je propose, si plus personne ne souhaite la parole dans ce premier tour, que nous entrons dans le sujet de la téléphonie mobile et des terminaux. Le débat est ouvert sur ce point, et maintenant exclusivement sur ce point.

Les recommandations et les actions des pouvoirs publics en ce qui concerne les terminaux

Arnaud MIQUEL (ANFR)

Lors de la première réunion du 23 avril, lors du tour de table, je crois que c'était une association qui a dit, maintenant, le DAS (Débit d'Absorptions Spécifique) qui caractérise les aspects santé d'un téléphone mobile, quelqu'un a dit : maintenant le DAS, on ne sait plus ce qu'on mesure, parce que les équipements sont capables de plusieurs choses, avec l'intégration on ne sait plus ce qu'on mesure.

Donc je voudrais juste en 2 mots préciser que le DAS affiché d'un équipement, qu'on pourrait appeler DAS normatif, n'est pas une caractéristique intrinsèque de cet équipement comme sa puissance, mais caractérise le couple équipement – position du corps par rapport à cet équipement. C'est le débit d'absorption d'énergie produit par l'équipement dans une unité de masse du corps. Si on est loin, on parlera de la moyenne sur le corps entier. Si l'équipement est près du corps, ce sera localisé dans la tête ou dans le tronc.

Ce DAS dépend non seulement du mode de fonctionnement de l'équipement, suivant la fréquence qu'il utilise par exemple, mais aussi, voire surtout, de la position du corps par rapport à l'équipement. Le DAS affiché d'un équipement, celui qui est affiché dans la documentation, correspond à la valeur maximale relevée dans la configuration la plus défavorable, c'est-à-dire la fréquence sur laquelle il est le maximum, et la puissance maximale, conformément à la norme pertinente. Je ne vais pas rentrer dans le détail des normes. Ca veut dire en résumé que l'affichage d'un DAS sur un équipement garantit que le niveau localité d'exposition, quand on parle de DAS tête ou tronc, de la personne qui utilise cet équipement ne sera jamais supérieur à ce niveau. Il n'est pas possible de déduire de cette seule valeur de DAS normatif le niveau moyen d'exposition de la personne durant l'usage de l'équipement, ce qui dépend de la position de l'équipement par rapport au corps, de la fréquence utilisée, de la position de la personne par rapport à la station de base dans un réseau de téléphonie mobile, etc.

Je peux répondre aux questions sur ce sujet. Sinon, il y a 2 fiches que vous trouverez dans la documentation : l'une qui précise la relation entre puissance téléphone et puissance réseau, qui fait très précisément la différence entre GSM et UMTS ; l'autre, qui essaie de comparer la position par rapport aux limites normatives d'une personne utilisant un téléphone, et d'une personne exposée à une station de base.

Monsieur GIRARD

Merci Monsieur MIQUEL. Qui d'autre souhaite prendre la parole ?

Monsieur HALIMI

Je suis le Docteur Patrice HALIMI. Je suis le Secrétaire Général de l'Association Santé Environnement en France. En préambule, sur cette thématique des portables et donc du terminal, je voulais vous faire part d'une expérience que j'ai vécue hier. J'étais à la maternité, puisque je suis chirurgien pédiatre, et les mamans m'ont témoigné d'une difficulté à la fois par rapport à ce que l'ensemble, et même le Gouvernement, vous nous l'avez rappelé par cette fiche qui explique les possibilités et la difficulté de faire attention à la façon dont on se sert du téléphone, notamment par rapport aux enfants et aux adolescents, en nous expliquant qu'il faut conseiller d'éviter aux jeunes enfants d'avoir ce téléphone, en vertu du principe de précaution.

Et en même temps, une certaine offre médiatique multiple qui n'explique pas ce problème pédagogique. C'est-à-dire que d'un côté, par une offre publicitaire ou par une diffusion large, on vous incite à acheter des téléphones de plus en plus performants, et en même temps on vous dit qu'il faut le faire de façon précautionneuse. Ca semble difficile à comprendre.

Monsieur GIRARD

Merci. Monsieur DANJOU.

Monsieur DANJOU

Vous nous avez proposé un ordre du jour commençant par les recommandations et les actions des pouvoirs publics en ce qui concerne les terminaux. Je m'en tiendrai à ce premier point pour commencer, et je rappellerai un point fondamental qu'on a déjà exprimé à plusieurs reprises ici, c'est que notre action sur les ondes radio et la santé s'inscrit à l'intérieur du cadre qui est défini par l'Etat, et en particulier par le Ministère de la Santé bien entendu. Ce Ministère recommande une approche de précaution pour le téléphone mobile, et nous relayons cette recommandation. Ca se traduit par des précautions d'usage pour l'utilisation du téléphone mobile, qui nécessitent elles aussi à notre sens des clarifications.

La première clarification, c'est de répondre à la question : pourquoi des précautions d'usage ? De nombreux Français ont peut-être tendance à comprendre l'approche de précaution comme la preuve de l'existence d'un risque. Et là, ils feraient malheureusement un contre-sens. C'est d'ailleurs un sujet qui dépasse et de loin la téléphonie mobile. Ca concerne la pédagogie du principe de précaution. En ce qui concerne le téléphone, nous souhaiterions donc que toute recommandation d'utilisation soit accompagnée de deux explications : l'explication de l'objectif, l'objectif, c'est de réduire l'exposition aux ondes radio ; l'explication du cadre sanitaire. L'approche de précaution ça signifie précisément qu'aucun risque sanitaire n'est avéré aujourd'hui, et cela après l'analyse de plus de 700 études scientifiques par l'OMS, rappelons-le, mais que les études se poursuivent. Il est donc important d'être vigilants sur les mots. Il est faux par exemple de dire que le téléphone mobile est dangereux pour la santé.

La deuxième clarification, ça porte sur les précautions elles-mêmes. On entend différentes choses sur le sujet. Commençons par des points positifs. Je crois qu'autour de cette table, il me semble que nous sommes tous d'accord pour recommander de téléphoner avec un kit oreillette, ou encore de téléphoner dans des zones de bonne réception. Ca ce sont me semble-t-il des points de consensus qu'il faut souligner. Il serait utile aussi pour clarifier les messages de stabiliser une liste de

recommandations, Madame CAMBOU a parlé des recommandations de l'AFSSET, sur la seule base des connaissances scientifiques et techniques.

Et puis il serait utile aussi de clairement formuler ces recommandations afin qu'elles soient simples à mettre en œuvre. Je vais prendre 3 exemples de recommandations qu'on entend régulièrement et qui nécessitent à notre sens une clarification. On entend par exemple parfois qu'il faut éviter de téléphoner en marchant. L'idée de ne pas téléphoner en se déplaçant est effectivement une recommandation qui figure dans ce dépliant de la Direction Générale de la Santé, mais elle fait référence au déplacement à grande vitesse, par exemple dans un TGV. Quand on se déplace à grande vitesse, on oblige le téléphone à changer d'antenne relai fréquemment, et donc à émettre à la puissance maximum. Au moment où il change de cellule, il doit en effet émettre à sa puissance maximum. Au plan sanitaire, il n'y a aucune raison de déconseiller de téléphoner en marchant.

On entend aussi qu'il ne faudrait pas placer son téléphone mobile la nuit sous son oreiller, ou alors sur sa table de chevet. Ca c'est une évidence si on ne veut pas être réveillé soit par un appel, soit par un SMS. Mais l'objectif de réduire l'exposition aux ondes radio, de ce point de vue, ça n'a pas de sens, parce qu'un téléphone posé en veille n'émet pas d'ondes radio, sauf quelques secondes une fois toutes les 3 heures en moyenne pour se signaler. Ca mérite d'être clarifié.

Dernier exemple de clarification. On entend parfois qu'il faudrait éviter les kits Bluetooth, parce qu'ils émettent eux aussi des ondes radio, et qu'il faudrait leur préférer des kits oreillettes filaires. Je précise que l'usage de ces deux types de kits est efficace pour diminuer l'exposition aux ondes radio. En ce qui concerne les kits filaires, des mesures en laboratoire ont été faites. Cette utilisation divise au moins par 10 l'exposition par rapport à son niveau maximum. Quant au kit Bluetooth, il divise l'exposition en moyenne au moins par 100. Il faut le préciser. Un kit Bluetooth est certes un appareil radio, mais il a une puissance extrêmement faible, puisqu'elle est inférieure à 0,0025 watt.

Voilà 3 exemples qui illustrent la nécessité de bien clarifier les recommandations. Merci.

Monsieur GIRARD

Merci Monsieur DANJOU.

Madame ZIANE Association des familles rurales

J'ai juste une petite question de forme, et après je reviendrai quelques secondes sur ce que vient de dire Monsieur DANJOU. Je vois bien l'ordre du jour, mais j'aimerais bien que les engagements volontaires des opérateurs arrivent avant la fin de la matinée, qu'on puisse partir sur cette base-là. Je vois en effet l'évolution de la réglementation « et/ou » les engagements volontaires des opérateurs. Moi je suis preneuse du fait qu'ils nous les présentent et qu'on puisse en discuter après, et aborder petit à petit le cas particulier des enfants, etc.

Alors pour revenir sur ce que vient de dire Monsieur DANJOU, je suis un peu embêtée. Les opérateurs me connaissent bien, je suis assez mesurée dans mes propos. Je suis assez embêtée d'entendre qu'ils excluent tout de suite le risque sur les mobiles. Je ne suis pas scientifique. J'ai repris toutefois l'étude interphone, parce que les études sont rendues pays par pays. Plusieurs pays démontrent le risque. Aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit si clair que ça sur le mobile. On prend l'étude israélienne, elle est très inquiétante, quand on est consommateur et qu'on la lit.

Après, tout est question d'interprétation, mais je pensais au moins qu'on était d'accord... Le risque est avéré par l'étude israélienne. Après, si vous voulez qu'on reprenne les termes... Encore une fois, je ne suis pas dans la provocation, je pense qu'il faut faire ressortir quelque chose de cette table ronde, avec au minimum une bonne utilisation du kit. Effectivement, comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, on recherche la même chose, mais si on se met à prendre des fondements différents, que vous parliez d'usage de précaution, qu'on parle de principe de précaution, je vais être un peu grossière, mais on s'en fout. En gros, ce qui est important, c'est que le message passe à la fin, que les gens utilisent leur kit, parce qu'on est tous d'accord là-dessus. Après, qu'on s'oppose sur des terminologies, etc., je ne pense pas que ce soit important quand le consensus est possible sur le mobile.

J'aimerais simplement revenir sur quelque chose que j'avais dit à un opérateur, excusez-moi d'être critique : aujourd'hui, les opérateurs ne prennent aucun risque juridiquement, parce qu'ils fournissent gratuitement le kit. Demain, si on s'aperçoit qu'effectivement, il y a un enjeu sanitaire, un risque sanitaire, c'est le consommateur qui n'aura pas su utiliser le matériel qu'on lui aura fourni. C'est vrai que là-dessus, assurance ou pas assurance, je suis juriste, de votre côté, bien évidemment, je dirais : effectivement il y a un risque, mais nous on a tout fait pour que les consommateurs utilisent correctement leur mobile. On leur a fourni gratuitement un kit et ils ne l'ont pas utilisé, c'est un problème d'utilisation du matériel.

Et ça les consommateurs n'en sont pas conscients. Ils ne savent pas pourquoi le kit est mis dans leur mobile quand ils l'achètent. On a fait une petite étude, et on a constaté qu'en gros, le kit c'était pour éviter d'avoir PV quand on se faisait arrêter par la police. Ce n'est pas connu. La finalité de la présence de ce kit dans les mobiles n'est pas connue des usagers. Merci.

Monsieur GIRARD

Merci. La parole est à Monsieur NEGRE.

Monsieur NEGRE

Tout simplement une précision. Je lis dans l'opuscule délivré par le Ministère de la Santé : « *Entre son niveau minimal et maximal, la puissance d'émission du téléphone mobile peut être multipliée par 1 000.* » C'est quoi les deux limites de la fourchette ?

Monsieur MIQUEL

Pour la réglementation, la définition de la valeur maximal est donnée par un arrêté d'octobre 2003 qui dit que pour les équipements terminaux radioélectriques, ils doivent avoir un DAS localisé tête ou tronc inférieur à 2 watts par kilo. Donc quand c'est 1 000, c'est 1 000 fois moins. Mais les équipements qu'on trouve sur le marché ont un DAS normatif, ce que j'ai défini tout à l'heure, qui est entre 0,5 et 1 virgule quelque chose watt par kilo. Il n'y en a aucun qui a un DAS supérieur à 2 watts par kilo, parce que c'est interdit en France. Le facteur 1 000, pour le GSM, c'est par rapport à son DAS normatif, pas par rapport à la limite réglementaire.

Il y a dans votre documentation une fiche qui décrit l'enregistrement du DAS d'un téléphone GSM pendant une conversation. On voit, pour un téléphone GSM, le téléphone fonctionne à son DAS

normatif maximal, le mien c'est 0,95, donc il doit fonctionner à 0,95 watt par kilo si je l'ai près de la tête. Si je l'ai là, il fonctionne toujours à la même puissance, mais mon DAS est bien plus faible. Donc chaque fois qu'il y a un accrochage d'une cellule, le téléphone revient à ce maximal. Et puis la cellule, dès lors que la communication est établie, ou qu'il y a un changement de cellule, le réseau pilote la puissance du téléphone en lui disant : tu peux baisser ta puissance jusqu'à un niveau auquel ça s'arrête. Et c'est ce niveau auquel ça s'arrête qui est en énergie 1 000 fois inférieur. Ca c'est pour le GSM.

Pour l'UMTS, c'est tout à fait différent. Je ne vais pas prendre la parole plus longtemps, je vous renvoie aux fiches. L'UMTS ne commence pas une communication par le maximum, mais par le minimum, et puis remonte à un niveau. Donc c'est tout à fait différent comme principe.

Monsieur GIRARD

Merci Monsieur MIQUEL. Est-ce que quelqu'un veut compléter cette réponse à la question précise de Monsieur NEGRE ?

Monsieur ELKON, TICS

Je représente le syndicat Alliance TICS, qui représente les constructeurs télécoms et informatiques en France. Je voulais juste ajouter une précision par rapport à ce qu'a dit Monsieur Miquel. L'UMTS permet une variation du DAS dans la vie courante d'un facteur 100 millions, c'est-à-dire en fait, il y a un facteur 100 millions entre la puissance minimale utilisée par le terminal UMTS et le DAS maximal.

Monsieur GIRARD

Cette affirmation, ça veut dire quoi pour le commun des mortels dont je fais partie ?

Monsieur ELCONNE

Les sources, je vous renvoie au rapport SENIR de 2009 qui a fait une étude.

Monsieur GIRARD

Le commun des mortels... Moi je veux pouvoir à midi, ou ce soir, raconter à ma boulangère ce qu'on s'est dit. Ces propos-là, moi je ne sais pas les traduire pour la boulangère. Elle me dira : ben alors Monsieur le Président, vous ne comprenez rien à rien ! Je voudrais ne pas être ridicule vis-à-vis de ma boulangère.

Monsieur ELCONNE

La puissance en watt par kilo est divisée par 100 millions, sur un terminal UMTS.

Monsieur LALANDE (SFR)

Pour essayer de parler un langage simple, un mobile GSM peut émettre jusqu'à 1 watt quand il est le plus loin et qu'il a une mauvaise réception. En bonne réception, on peut descendre jusqu'à 1 milliwatt, donc ça fait bien de 1 à 1000 pour le GSM. Pour ce que dit Monsieur, c'est que l'UMTS peut descendre en dessous du milliwatt, dans des proportions encore très inférieures à ce milliwatt, donc la proportion est encore plus faible. De toute façon, il y a toujours un seuil maximal, et en fait, en zone de bonne réception, on arrive à des puissances très très faibles. Mais le GSM c'est simple, c'est de 1 milliwatt à 1 watt.

Monsieur GIRARD

Donc parmi les caractéristiques de l'UMTS, il y a si je comprends bien de pouvoir descendre à des seuils bien plus bas que les produits actuels. D'accord. Monsieur NEGRE, c'est un ensemble d'informations qui vous éclaire ? Je vois d'autres demandes. Monsieur CENDRIER ?

Monsieur CENDRIER

J'ai l'impression qu'on va pouvoir interrompre nos travaux, puisque l'AFOM nous déclare qu'il n'y a aucun risque. Tout est réglé d'avance.

Monsieur GIRARD

Mais non ! Arrêtez d'agresser l'autre ! Moi je me sens agressé !

Monsieur CENDRIER

Je suis désolé, mais il y a des pétitions de principes qui sont faites en permanence !

Monsieur GIRARD

C'est la position de l'AFOM, point barre. Il n'y a pas de débat. Je ne comprends pas cette position. J'ai le droit de me fâcher ! Je vous le dis tout net !

Monsieur CENDRIER

Fâchez-vous, ça ne va pas changer ma position.

Monsieur GIRARD

Laissez-le dire ce qu'il pense ! Si jamais il dit la même chose, je l'agresserai de la même façon. Chacun a le droit d'exprimer son point de vue dans cette salle ! Essayez d'arrêter de vous agresser les uns les autres.

Monsieur CENDRIER

Pour nous, le risque est clairement démontré sur le téléphone portable. Je rejoins la position de l'association des familles rurales, et pas simplement par interphone mais par d'autres études. C'est bien pour ça qu'il y a des précautions d'usage qui sont mises en avant. D'ailleurs, dans la catégorie des engagements volontaires... D'abord je m'inscris en faux sur le fait que le Bluetooth réduirait l'exposition. Effectivement, nous propageons et nous continuerons à propager le fait que le Bluetooth ça équivaut à avoir une petite antenne relais sur l'oreille, donc ce n'est pas du tout sans incidence sur la santé. Nous aimerions voir les opérateurs, dans un souci d'engagement volontaire, cesser de proposer des forfaits illimités, puisqu'on voit que dès qu'il est question de santé publique, ils demandent qu'on réduise l'exposition, qu'il faut téléphoner dans les bonnes conditions, etc. Ça n'apparaît jamais dans le matériel publicitaire qui est délivré.

J'aimerais les voir aussi mettre sur les téléphones, puisqu'ils disent qu'ils répercutent uniquement ce que leur demande le Ministère de la Santé, ce serait peut-être proactif et mieux disant au niveau environnemental de mettre sur les appareils eux-mêmes : « Ne convient pas aux enfants et aux femmes enceintes ». En effet, à l'heure actuelle, je pense que vous aurez du mal à signer une déclaration comme quoi il n'y a aucun risque, aussi bien sur les antennes relais que sur les téléphones portables.

Sur l'UMTS, je rappelle qu'on a demandé un moratoire sur cette technologie, puisqu'on attend toujours une étude d'impact sanitaire pour montrer qu'il n'y a aucun danger. Cette technologie n'est pas encore répandue partout, il n'y a pas encore un vrai marché. Donc la vraie précaution c'est de protéger la population et de ne pas la traiter en cobaye.

Monsieur GIRARD

Merci Monsieur CENDRIER.

Janine LE CALVEZ

Je voudrais revenir sur un certain nombre de choses. D'abord, la plaquette de la Direction Générale de la Santé. Je voudrais savoir à combien de milliers d'exemplaires elle est diffusée, où elle est diffusée et où elle est disponible, parce que la première plaquette qui avait été éditée l'avait été en 2002, et elle avait été imprimée à 100 000 exemplaires. Sachant qu'il y a actuellement 58 millions d'utilisateurs de portables, je pense que si on en est encore à 100 000 exemplaires, ça ne fera pas vraiment de l'information. Donc ça c'est une question très précise : où est-elle disponible ? Sur le site, il y a effectivement des informations, mais il faut vraiment connaître le site et vouloir les chercher pour les trouver. Je pense qu'il y a là un vrai problème d'information.

Sur le problème du kit, je pense qu'effectivement il y a une baisse de l'exposition. L'étude israélienne a bien montré les effets, en tous cas sur les tumeurs de la glande parotide, de l'utilisation du kit, puisqu'avec le kit il y avait 50 % de moins d'effets sur les tumeurs de la glande parotide. En revanche, si ça diminue, ça n'empêche pas qu'il y ait effectivement du rayonnement électromagnétique qui pénètre. De ce point de vue-là, je pense qu'il faudrait éviter les campagnes qui tendent à dire : avec le kit, vous êtes tranquilles, vous ne risquez plus rien, vous pouvez téléphoner aussi longtemps que vous voulez, il n'y a plus aucun risque. Je pense que ce genre

d'information pourrait avoir un effet contre-productif. Effectivement, le kit, ça réduit l'exposition, mais ça ne l'annule pas, donc il faut continuer à appliquer le principe de précaution.

C'est pour ça que moi très souvent dans les réunions publiques, je dis que la seule précaution à prendre, c'est utiliser le moins longtemps, le moins souvent, et le moins précocement possible. Ca ce sont des conseils de bon sens qu'il va falloir vraiment rappeler à tout le monde.

A propos des études, je vais reprendre ce qu'a dit Etienne CENDRIER, c'est vrai que lorsque vous regardez très précisément les publications actuelles qui ont été faites, soit par les enquêtes épidémiologiques suédoises, soit par les enquêtes interphones, soit encore par la seule grande enquête épidémiologique qui ait été menée auprès des enfants, il n'y a pas de quoi être totalement rassuré. C'est-à-dire qu'en termes d'utilisation massive, on n'a pas énormément de recul, donc les tranches d'utilisateurs de plus longue durée sont de 10 ans, d'un peu plus de 10 ans. A peu près toutes les études convergent pour montrer qu'il y a un accroissement des risques. Je pense qu'il faut bien tenir compte que si vous donnez à un enfant de 12 ans un portable, à 22 ans il aura déjà les 10 ans. S'il y a un risque de multiplication par 2,5 ou par 3, ça dépend des études, des risques de cancer du cerveau, ce n'est pas particulièrement rassurant. C'est vraiment maintenant qu'il faut prendre les précautions en la matière.

Par rapport au problème du DAS, je voudrais rappeler qu'un certain nombre de recherches en laboratoire ont été faites à des valeurs inférieures au DAS réglementaire de 2 watts par kilo, et ont montré qu'à des valeurs d'exposition inférieures à ce DAS réglementaire, il y avait des effets. C'est le cas notamment des résultats de l'étude Réflexe. Donc là aussi, peut-être qu'il va falloir revoir la norme du DAS, même si effectivement la plupart des portables actuellement affichent des normes inférieures. Il va falloir là aussi sans doute revoir la valeur limite du DAS à ne pas dépasser.

Maintenant, je voudrais juste rappeler, nous on a fait un certain nombre de propositions pour ce qui concerne les téléphones portables. Ce sont des propositions communes avec Agir pour l'environnement. Donc c'est :

- Interdiction de la commercialisation des portables spécifiquement destinés aux enfants ;
- Interdiction des campagnes promotionnelles à destination des jeunes : là je vise par exemple tous les forfaits type « après cours », etc., que proposent tous les opérateurs ;
- Lancement de grandes campagnes d'information sur les risques liés aux portables, et les conseils d'utilisation pour les limiter, c'est-à-dire ne pas se limiter dans l'information donnée à des conseils d'utilisation, mais bien préciser les raisons pour lesquelles on les fournit. Si on donne des conseils d'utilisation et des principes de précaution en matière d'usage des portables, il faut bien préciser que c'est parce qu'il y a effectivement des risques ;
- Lancement de campagnes d'information en faveur du téléphone filaire dans les bureaux et habitations. Ca je pense que si on rappelle que dans les bureaux et habitations, la téléphonie c'est essentiellement de la téléphonie filaire, on diminuera l'usage du portable et on diminuera du même coup aussi les problèmes d'exposition aux antennes ;
- L'interdiction de l'usage du portable dans les enceintes scolaires : ça devrait aller de soi, mais manifestement ce n'est pas fait ;

- L'affichage obligatoire du DAS sur les portables eux-mêmes ;
- Le renforcement de la norme de protection fixée aujourd'hui à 2 watts par kilo.

Voilà les propositions que nous vous avons faites.

Monsieur GIRARD

Merci Madame LE CALVEZ. Monsieur le Rapporteur, vous avez demandé la parole.

Stéphane LE BOULER

Oui, on a revendiqué tout à l'heure d'être précise sur le vocabulaire. Je crois qu'il faudra être précis sur la distinction entre l'usage du principe de précaution, qui est un principe juridique par construction qui définit ce que l'Etat et les pouvoirs publics entendent mettre en œuvre comme interdiction notamment, pour reprendre les propos de Madame LE CALVEZ, et ce qu'on peut mettre en avant par ailleurs comme précautions qui n'ont pas à s'inscrire dans de la réglementation. C'est pour ça que je ne serai pas d'accord avec Madame ZIANE. Ce débat, qui peut paraître sémantique, est en fait un débat essentiel. C'est ce sur quoi l'Etat va mettre les moyens de la réglementation. Quand on délivre des précautions d'usage sans les inscrire dans de la réglementation, on n'utilise pas le principe de précaution. Ce sont simplement des recommandations d'usage. L'usage du principe de précaution en droit, c'est un peu plus que cela, et c'est évidemment sur ce débat sur le caractère décidable ou non des risques que cela porte essentiellement.

Deuxième chose, pour reprendre ce que disait le Président, sur le DAS, on a quand même la démonstration, désolé Monsieur MIQUEL, de la nécessité de travailler à fond les messages pour être juste sans être abscons. C'est difficile évidemment, et c'est le boulot d'un certain nombre d'opérateurs, en particulier l'INPES, de travailler en permanence, opérateur national j'entends. Il y a à mon sens un travail à poursuivre sur la recevabilité des messages sur ces sujets particulièrement complexes. J'espère que le travail de l'AFSSET et le rendu des travaux de l'AFSSET à l'automne permettront de faciliter ce travail de diffusion d'une information juste et compréhensible.

Monsieur GIRARD

Merci Monsieur le Rapporteur. La parole est à Monsieur KERCKHOVE.

Stephen KERCKHOVE

Une fois n'est pas coutume, nous allons exprimer un accord plein et entier avec l'AFOM. Quand on évoque le principe de précaution, il faut se méfier des maux, puisque quand on évoque Interphone, on ne peut pas continuer à dire qu'évidemment, il faut adapter le message, mais que globalement, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, et qu'on peut continuer à dire aux enfants de mettre des portables sous leur oreiller. Je pense que quel que soit le niveau d'addiction des ados au portable, il ne faut pas les inciter ou évoquer au travers d'une table ronde la possibilité pour un ado ou un enfant de mettre un portable sous un oreiller. Ca me semble complètement incohérent avec le message qu'on

souhaite faire passer. Si ce n'est que le débat sur les enfants est un vrai débat, il faut l'avoir, mais Interphone ne pose pas cette question. On est assez étonnés de voir qu'au regard de l'étude Interphone qui suit depuis un peu moins d'une dizaine d'années, des usages intensifs, à partir de cette question posée, on répond sur l'usage des enfants, alors qu'Interphone n'a pas spécifiquement ciblé des enfants mais un usage intensif.

D'où la réponse aujourd'hui à la question qui est posée, à savoir l'usage intensif et dans des mauvaises conditions. Là pour le coup, je suis entièrement d'accord avec vous, l'usage et la promotion des forfaits illimités dans les TGV est inacceptable. Je ne comprends pas comment le responsable ou le représentant des opérateurs peut dire ça, et en même temps avoir l'un de ses opérateurs qui dans 100 % des pubs dans les TGV, sont des incitations à utiliser un portable en situation de mauvaise réception. A partir d'aujourd'hui, et à la suite des propositions de l'AFOM, demain on ne verra plus une publicité d'Orange incitant les utilisateurs du TGV à utiliser leurs portables dans de mauvaises conditions, y compris de façon illimitée, parce qu'on incite les gens à télécharger.

J'aimerais savoir quelle est l'exposition en situation de mauvaise réception. Je pense que le minimum qu'on puisse avoir, c'est ça. L'autre élément, ce sont les statistiques d'utilisation des ados et préados. Aujourd'hui, Interphone dit « effet potentiel », on est d'accord sur « potentiel », après 2 heures et demi d'utilisation par mois. Quid du temps d'utilisation des ados et préados ? J'ai la très grosse inquiétude de penser qu'on est globalement déjà au-delà de 2 heures et demi par mois chez les ados et préados. Donc il faudrait qu'on ait ça comme données. Je pense que les opérateurs doivent avoir ce genre de données, on est preneurs évidemment.

Pour ne pas reprendre la parole trop souvent, engagement volontaire ou décision politique : on n'est pas dans un tête à tête avec les opérateurs, on est sous la tutelle des puissances publiques. Nous appelons de nos vœux, évidemment une réglementation, et pas de simples engagements volontaires. On avait avantage d'être une association généraliste qui a l'habitude de voir un certain nombre d'engagements volontaires. Je pense aux professionnels de la publicité, le milieu des pesticides, l'industrie automobile... Combien d'engagements volontaires n'ont pas été respectés ? Combien d'engagements volontaires ont vocation à être des procédures dilatoires et échapper à une réglementation.

Deux exemples sur la téléphonie mobile : les engagements volontaires sur l'ambition de ne pas cibler les enfants. Je l'ai dit, et je le répète, faites un petit tour sur Google, tapez portables pour enfants, et vous allez tomber sur des liens sponsorisés par SFR et Orange. Donc le double discours dans le cadre d'un engagement volontaire, soit, mais maintenant ce qu'on réclame, c'est une réglementation qui encadre réellement la publicité et évidemment, le pendant de cet encadrement de la publicité, c'est le lancement d'une grande campagne de la puissance publique, pour contester cette publicité à destination des enfants, mais aussi les forfaits illimités ou dans des zones de mauvaise réception. Merci.

Monsieur GIRARD

Merci. La parole est à Monsieur le Directeur Général de l'AFSSET.

Monsieur GUESPEREAU, AFSSET

Depuis quelques minutes, on parle beaucoup de cette approche de précaution. Je voudrais juste faire un petit rappel historique. Tout ça provient du rapport de l'AFSSET. La plaquette de la DGS est également une déclinaison des conclusions du rapport de l'AFSSET de 2005. L'approche de précaution, je rappelle juste qu'en 2005, l'AFSSET était le premier organisme public d'expertise à utiliser ce mot de précaution pour cette question des téléphones portables. Elle a évidemment été suivie par beaucoup d'autres organismes derrière, mais sans utiliser le mot. C'est assez rare. Même chez nous, à l'AFSSET, je crois que c'est le seul endroit où on a utilisé très directement ce mot. On a quelques fois dit qu'on était dans une logique de précaution, mais de recommander clairement l'usage du principe de précaution, c'est le seul endroit où on l'a fait. Je me permets de remarquer que c'est très rare. On l'utiliser avec précaution ce mot là, et je voulais le signaler ici.

Cette approche de précaution est assez simple ici. Votre boulangère, elle comprendra très bien. On n'a pas d'évidence d'effets sanitaires établis. Ils ne sont pas écartés non. Si les effets sanitaires, on peut en parler comme ça, il y a la question aussi des effets biologiques. Il n'y a pas d'effets sanitaires sans effets biologiques, le contraire n'étant évidemment pas vrai, bien-sûr. Pour les effets biologiques, les études partielles de l'étude Interphone ont montré certains signaux, faibles peut-être mais réels quand même, d'effets biologiques.

Ces éléments de signaux faibles nous paraissaient suffisants pour engager quelque chose. L'idée du principe de précaution c'est que ce n'est pas parce que sait qu'on ne sait pas quantifier qu'on ne va rien faire. En l'occurrence, on n'a pas besoin d'attendre plus d'évidence, c'est-à-dire une espèce de meilleure synthèse encore avec Interphone qui serait publiée, de nouvelles évidences scientifiques, pour faire quelque chose. Il nous a paru, et c'est très important ce mot, il nous a paru proportionné d'engager quelques mesures. Le principe de précaution c'est un principe de proportion dans l'action. Les éléments de base ne peuvent pas justifier des actions majeures, mais peuvent justifier des actions simples, qui ont leur efficacité.

Ensuite, comment on travaille ? Exactement comme vous venez de le faire tous spontanément. La première chose, c'est la hiérarchie des choses. Si je ne sais pas quantifier les risques, je sais dire un ordre, je sais dire lequel est le plus à risque, lequel est le moins à risque. Comme le disait Madame LE CALVEZ, il y a la question du recul. Qui va être le plus exposé ? C'est évidemment les enfants qui commencent et qui vont être exposés pendant toute leur vie. Les enfants, c'est aussi, si on prend la logique du DAS comme le disait Monsieur MIQUEL, le DAS, on sait que c'est une pénétration dans le corps, donc pénétration biologique, des ondes. On sait qu'elle se fait plus fortement chez les enfants, c'est-à-dire qu'un cerveau d'enfant est plus fortement pénétré par les ondes qu'un cerveau d'adultes. C'est physique. Donc il est très logique de mettre très au-dessus des adultes la question des enfants. Un enfant qui commencerait à utiliser son portable va l'utiliser toute sa vie. Quelqu'un de 80 ans qui commencerait à l'utiliser va très peu l'utiliser, avec un cerveau qui n'est pas perméable. Avec la question du recul, on voit bien qu'il sera mort de bien autre chose avant d'arriver à des questions sanitaires, s'il commence à 80 ans. C'est pour ça que la question des enfants a été mise très en avant, et c'est quelque chose qu'on ne peut que réaffirmer dans les nouvelles études qui viendront.

En suite, on a essayé dans le rapport de l'AFSSET, et on continuera dans le rapport 2009 sur cette logique : la question c'est d'essayer d'avoir des actions précises. Parce que si tout le monde est d'accord pour dire, il y a une acceptation générale ici, qu'il y a des actions de précaution à faire, je

vois aussi un appel dans cette salle à plus d'efficacité dans les actions qui sont menées. C'est ça la vraie question, je suis tout à fait d'accord avec cette vision-là.

Donc l'AFSSET essaie d'être concrète, mais c'est vrai que quand on dit qu'il faut lancer une information, ce qui a été dit en 2005, une campagne d'information du public, on peut dire qu'il y a cette plaquette, mais on peut toujours se demander si on ne peut pas la rendre plus effective, dans son application. L'histoire du kit piéton, tout le monde l'a dit, les sondages sont évidemment là pour le prouver. Le grand public voit l'approche de consommateur banal, et la question de téléphoner au volant, avec quelque chose qui permette de ne pas effrayer la maréchaussée.

Il y a beaucoup d'éléments qui ont été mis en 2005 sur la table. Je suis intéressé à ce qu'on essaie d'aller plus loin sur chacun des axes, et regarder comment on peut être plus efficace. Il y a des questions effectivement qui parleront à votre boulangerie, par exemple de dire le DAS, c'est bien, mais le DAS ça ne parle pas, donc comment est-ce qu'on parle dans un langage qui va être compris. Il y a plusieurs modèles qui existent, qui doivent être développés là-dessus. Effectivement, il faut que l'information soit accessible, ou que certains éléments soient sur l'appareil. Je ne sais pas si c'est ça qu'il faut, mais c'est évidemment ça qu'il faut rechercher, d'avoir quelque chose d'efficace.

Voilà, c'était juste pour rappeler le contexte dans lequel tout ça s'est situé jusqu'ici.

Monsieur GIRARD

Merci Monsieur le Directeur Général. Je vous suis particulièrement reconnaissant de la précision de vos propos, dans deux registres d'abord, ce que vous avez dit l'un et l'autre, sur le principe de précaution. Contribuons à un meilleur usage de ce principe de précaution par la société publique, civile et politique. D'anciens directeurs généraux de la santé ont pu vous dire qu'ils avaient utilisé plein de fois la précaution, avant même le principe érigé constitutionnellement. C'est une responsabilité partagée que de faire un meilleur usage du principe de précaution, ou du recours à ce principe, et de faire des choses qui relèvent de la précaution, sans en référer systématiquement au principe. Je suis aussi reconnaissant sur la nécessité que nos débats soient accessibles. On a là un objectif fondamental.

Je donne la parole à l'AFOM

Monsieur DANJOU (AFOM)

Sur ce besoin d'information, les utilisateurs que nous reconnaissons tous, de ce point de vue-là, l'AFOM, depuis plusieurs années, a établi un dépliant, « Mon mobile et ma santé », qui est d'ailleurs dans le dossier. Ce dépliant, d'une part relaie la position des autorités sanitaires. Elle vient d'être rappelée, et c'est d'ailleurs ce qui est écrit aussi dans le dépliant de la DGS. De ce point de vue, je peux tout à fait préciser s'il en était besoin que les opérateurs n'ont jamais dit qu'il n'y avait pas de risque, point final. On relaie la position, comme ça a été présenté en face de moi, on relaie la position qui est écrite dans ce dépliant : *« Il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé. Néanmoins cette hypothèse ne pouvant être définitivement exclue, les groupes d'experts invitent chacun à adopter une attitude inspirée du principe de précaution. »* C'est ce qui vient d'être rappelé, et nous nous situons pleinement dans cette démarche. Dans ce dépliant, nous rappelons la position des autorités

sanitaires, du Ministère de la Santé, de l'OMS, et nous relayons les conseils d'utilisation qui sont ceux qui figuraient effectivement dans l'avis de l'AFSSET de 2005, le dernier avis dont nous disposons : utilisation du kit oreillette ; conseiller de téléphoner dans les zones de meilleure réception. Quand il y a plus de barrettes sur le téléphone, le signal passe mieux depuis l'antenne, donc le téléphone va émettre moins fort. Et puis choisir un DAS de plus faible niveau si on veut diminuer le maximum de son exposition. Ca devient un peu plus technique là. Sur le DAS, il faut faire des efforts d'explication et de présentation. Et puis sur les enfants, c'est très important bien entendu, la recommandation des autorités sanitaires pour un usage modéré du téléphone mobile par les enfants.

Ce dépliant rappelle ces conseils. C'est important de connaître l'état de l'opinion sur ces sujets. TNS SOFRES a fait un sondage au mois d'août dernier pour l'AFOM sur le sujet. Le premier résultat est que 33 % des Français pensent qu'on n'a pas aujourd'hui la preuve d'un danger, mais que l'on manque de recul sur le sujet. C'est effectivement la position que nous indiquent les autorités sanitaires. Ca veut dire que deux tiers des Français ont une opinion différente, c'est-à-dire que deux tiers des Français ne connaissent pas la réalité scientifique et l'avis de la communauté scientifique. Donc il nous paraît toujours très important de bien présenter la position du Ministère de la Santé avec clarté, et dans son intégralité.

Bien sûr, si des évolutions arrivent, en particulier avec le futur avis de l'AFSSET en septembre, il faudra les présenter de façon très claire et très précise. Mais il est important de ne pas faire l'impasse aujourd'hui sur une partie des éléments du discours.

Deuxièmement, en ce qui concerne toujours ce sondage, 74 % des Français, c'est-à-dire 3 Français sur 4, savent qu'une utilisation modérée du téléphone mobile est recommandée pour les enfants. C'est quand même une bonne nouvelle, ça veut dire que ce message est assez bien passé. Tant mieux, il faut continuer à le faire passer. Par contre, sur les autres recommandations qui ont été citées, les résultats du sondage sont moins bons. Par exemple, 43 % des Français seulement savent qu'il est recommandé de téléphoner avec un kit oreillette, et 36 % savent qu'il est recommandé de téléphoner dans les zones de bonne réception. Donc là, il y a effectivement un message qui doit passer mieux.

C'est au vu des résultats de ce sondage que les opérateurs mobiles ont décidé, à l'automne dernier, d'accentuer massivement la diffusion de ce dépliant. Sur l'année 2008, il a été diffusé à plus de 7,3 millions d'exemplaires par les opérateurs mobiles, que ce soit dans les coffrets des téléphones des cartes SIM. Bien sûr, cette action se poursuit en 2009, et nous attendons les résultats d'Interphone et l'avis de l'AFSSET, pour voir s'il y a lieu d'actualiser et de modifier tout ça.

Monsieur GIRARD

Merci beaucoup Monsieur DANJOU.

Monsieur HUBERT (INERIS)

J'aurais voulu poursuivre dans l'axe de ce que vient de dire l'AFSSET. Je sens qu'il y a un élément de consensus qui est très fort, qui consiste à dire : il faut diminuer les expositions, les minimiser. Par contre, il y a un élément de disensus très fort aussi, c'est jusqu'où aller. Et ça ce n'est pas très surprenant qu'il y ait ce consensus et ce disensus.

Par contre, là où je suis plus embêté et là où je pense qu'on pourrait faire des progrès, c'est que je pense qu'on peut converger peut-être un peu plus sur les critères que l'on peut utiliser pour dire l'exposition monte et l'exposition diminue. Ce que j'ai entendu autour de la table, c'est un peu l'impression qu'on n'était pas complètement d'accord sur le fait que le DAS était le critère intelligent sur lequel on mesure qu'on est 10 fois moins exposé, 100 fois plus exposé, etc. J'ai entendu dire que si on met un truc dans l'oreille, il y aura une exposition près de l'oreille, c'est plus embêtant, etc. Pourquoi pas ? Mais j'ai l'impression qu'on n'a pas de consensus là-dessus, et qu'il serait intéressant d'arriver à un construire un plus précis sur les critères pour se mettre d'accord et savoir si on a fait un pas en avant ou un pas en arrière. C'est un premier point. Ensuite, on pourra l'expliquer à la boulangère ou à moi-même, pas de problème, mais il faut déjà se mettre d'accord là-dessus.

Le deuxième point qui va avec ça, c'est que j'ai l'impression qu'on est là encore plus dans le flou sur les efficacités. On dit : tiens, c'est mieux de mettre une oreillette... Apparemment, si on téléphone 2 fois moins, je pense qu'on est 2 fois moins exposé, mais apparemment ce n'est pas sûr suivant l'endroit. Où est-ce qu'on peut trouver aujourd'hui, ou où est-ce qu'on peut construire demain un endroit où on aurait des éléments les plus objectifs possible pour dire : si je fais ça au lieu de faire ça, mon exposition diminue de tant. C'est quelque chose qui manque énormément. L'oreillette, je n'ai pas compris si ça divisait par 2, par 10 ou par 1000, et je ne sais pas si c'est mon chien derrière qui doit porter le téléphone sur son dos pour éviter l'exposition d'une partie du corps. Je pense qu'on manque d'éléments, et qu'il ne serait pas trop difficile à faire, sur l'objectivation de l'efficacité de telle ou telle action.

Catherine GOUHIER, (CRIIREM)

J'aurais voulu revenir sur quelques généralités d'abord. Une ambiguïté qui me gêne : nous ne sommes pas sur des radiofréquences dans la téléphonie mobile, nous sommes sur des hyperfréquences. Ce sont des ondes radioélectriques, Monsieur MIQUEL l'a bien dit tout à l'heure, il a parlé de terminaux radioélectriques. C'est tout à fait juste, mais il faut bien différencier. Nous sommes sur des hyperfréquences.

Ensuite, je reviens sur ce qu'avait dit Monsieur DANJOU lors de notre première rencontre : il avait dit que si on passait à 0,6 volt par mètre, on allait avoir des portables qui allaient être obligés de débiter plus de puissance pour permettre de se connecter. J'ai du mal à différencier antenne relai et portable, parce que je pense qu'au contraire, si on a des antennes qui émettent des champs plus faibles, on aura plus d'antennes, donc mon portable aura forcément plus de chances d'être beaucoup plus proche d'une antenne, donc il n'aura pas besoin d'émettre à une puissance telle qu'il m'expose à un niveau de champ élevé. Je pense que la distance est quand même une notion importante dans le niveau du champ. Il fallait le dire.

Ensuite, je pense qu'effectivement le kit mains libres est une « solution ». En tous cas c'est un moyen de réduire nettement le champ émis par le portable. Je pense que le chiffre donné par l'AFOM (divisé par 10) est tout à fait juste. Par contre, sur le Bluetooth, on n'a pas du tout ce genre de mesures de division par 100, comme vous l'indiquez. Par contre, ce que je reprocherai au kit mains libres, c'est son manque de robustesse. C'est un objet qu'on trouve effectivement dans le kit quand on achète son téléphone portable, mais au bout de 4 ou 5 mois, si on l'utilise régulièrement, il se casse parce qu'il est extrêmement fragile. Là, les constructeurs ont des progrès à faire pour permettre de ne pas être obligé de racheter un kit mains libres, sachant que quand le portable à 2 ou

3 ans, on peut ne plus retrouver le kit correspondant, et on se retrouve obligé de téléphoner sans kit main libre. Je pense que c'est un gros effort à faire de la part des constructeurs.

J'ai quand même été très satisfaite d'entendre l'AFSSET sur les portables. Je trouve que le langage est modéré, et je m'en félicite. Je pense effectivement qu'il faut revoir une réglementation, notamment par rapport au DAS, puisqu'on voit qu'un DAS de 2 watts par kilo, c'est encore élevé, puisqu'on a des niveaux de champs, pour ce genre de portables, qui vont jusqu'à des 5,45 volts par mètre lorsque l'on est à quelques dizaines de centimètres du téléphone. Ca semble vraiment important, notamment dans les voitures, dans les lieux fermés comme les trains, où les niveaux de champs sont très élevés.

Evidemment, les préconisations faites par la DGS, c'est tout à fait satisfaisant, même s'il y a encore à aller plus loin. Je pense que nous sommes autour de la table pour ça.

Monsieur VUITTON (AVICCA)

J'ai noté avec beaucoup d'intérêt que l'AFOM disait qu'il fallait recommander de téléphoner dans des zones de bonne réception, et que cette notion de bonne ou mauvaise réception faisait un peu consensus. Pour une fois qu'on en a un, c'est important. Je voudrais dire qu'il y a des zones de mauvaise réception qui existent aujourd'hui dans lesquelles il y a des gens qui travaillent, qui vivent. Ce sont en particulier les zones rurales. On espère qu'en corolaire de cette notion, il y a forcément une notion d'amélioration de la réception dans ces zones-là, une accélération, parce qu'il y a des programmes en cours mais qui traînent et qui ne couvrent pas tous les gens qui vivent ou travaillent dans ces zones-là. On espère que dans les conclusions de cette table ronde, qui fait un peu consensus sur les préliminaires, il y a l'accélération et l'amélioration de cette couverture.

Monsieur RAPONE (ARCEP)

J'étais un peu gêné par le débat, mais je reviens peut-être trop en arrière, par le débat qui s'était instauré sur le problème du risque avéré ou du risque potentiel. Je trouvais assez réducteur d'indiquer que l'AFOM défendrait des positions sur un risque potentiel, et que nulle part ailleurs autour de la table, au fond, la position qui était exprimée était partagée. Simplement, la lecture du document qui nous a été distribué, émanant de la DGS, est très éclairante sur ce point. L'AFSSET l'a rappelé également. Je crois qu'on est dans le cadre du principe de précaution, mais ce principe est clairement destiné à répondre à des risques potentiels, en l'état d'incertitudes ou de questionnements scientifiques, mais en aucun cas à un risque avéré ou même un danger présent, parce qu'alors on n'est plus du tout sur le terrain du principe de précaution.

Je ne partage pas, et j'en suis désolé, l'avis du rapporteur sur : principe de précaution = prescription contraignante législative ou réglementaire. Le principe de précaution, il faut le comprendre effectivement dans son champ, pour être satisfait, des actions de recommandation, des actions d'usage qui ne sont pas de l'ordre du droit dur, mais de ce qu'on appelle, mal sans doute par un anglicisme, de la soft Law. Il n'y a pas à mon sens, en tous cas sur le plan juridique, de contre-indication entre reconnaître le principe de précaution et préconiser un certain nombre de mesures ou d'actions qui puissent être simplement de l'ordre de la précaution facultative pour l'utilisateur, encore faut-il qu'il en soit informé et qu'il soit parfaitement conscient des risques potentiels qui peuvent s'attacher à l'usage. Dans cette mesure là, le principe de précaution n'a pas nécessairement pour expression une règle prescriptive contraignante.

Monsieur CENDRIER

Je vais commencer à répondre à l'intervention de Monsieur VUITTON. Je rappelle qu'on a fait une proposition, les médias s'en sont largement fait l'écho, de tester en vraie grandeur le 0,6 volt par mètre d'exposition, y compris dans des communes rurales. Si ce test était accepté, on n'a toujours pas de réponse, ni d'un côté ni d'un autre, je parle aussi bien au niveau des représentants du Gouvernement que des représentants des industriels, ça permettrait une bien meilleure couverture et une bien meilleure protection, et des riverains d'antennes, et des usagers du portable.

J'ai été surpris d'entendre l'AFSSET parler de risques faibles. J'ai ici quelques chiffres qui datent de 2006, l'ARCEP peut peut-être nous aider, à propos des enfants, et j'appelle tous les gens qui sont autour de la table à leurs responsabilités. En 2006, 70 % des 12-14 ans étaient équipés de téléphones portables, 89 % pour les 15-17 ans, 95 % pour les 18-24 ans. Donc une approche de précaution et d'information du public des risques encourus est absolument nécessaire. Ne rien faire ou faire des petites campagnes, c'est une non-assistance à population en danger.

Et puis, Monsieur le Président, vous avez dit que vous aimiez bien les positions des institutionnels. Je rappelle que l'équivalent de l'AFSSET au niveau du Gouvernement britannique a recommandé qu'on interdise le téléphone portable pour les moins de 12 ans. L'équivalent de l'AFSSET auprès du Gouvernement russe a demandé l'interdiction du portable pour les moins de 14 ans au motif qu'on risquait des problèmes d'hyperactivité chez les enfants, des activations ou des réactivations d'épilepsie, ou des apparitions de tumeurs cérébrales. Je pense qu'on a au minimum besoin d'une grande campagne d'information, diligentée par le Gouvernement, de la même manière qu'on en fait, à bon droit, au sujet de l'alcool et du tabac. Je vais essayer de rester dans le consensus. Nous, on est persuadés que c'est dangereux, aussi bien les antennes relais que les téléphones portables. Il est anormal que des produits potentiellement cancérigènes soient laissés en vente libre à des mineurs.

Monsieur BADOZ (Orange)

Juste un point, puisque nous avons été mis en cause pour les publicités dans les TGV. Ces publicités ne sont pas des incitations à téléphoner. Ce sont au contraire des incitations sur les bons gestes du portable. Une nuisance, et je pense que vous l'avez tous vécu dans les trains, c'est effectivement les nuisances sonores, aussi bien les sonneries que les conversations des voisins qui sont au téléphone et qui élèvent fortement le niveau sonore. Nos publicités dans les TGV appellent au bon geste, justement pour ne pas déranger ses voisins, pour mettre son téléphone en mode veille ou en mode silencieux. C'était juste cette précision que je voulais apporter au débat.

Monsieur GERARD (UNAF)

Je voudrais faire quelques remarques par rapport à tout ce qui a été dit depuis ce matin. D'abord, pour rebondir sur la nécessité d'une grande campagne médiatique d'information et de communication, bien entendu, c'est absolument nécessaire. On le constate très souvent sur le terrain, les familles, que ce soient les parents ou les enfants, connaissent peu, pour ne pas dire pas du tout, les dangers et les bons usages à avoir. Donc il y a vraiment nécessité aujourd'hui de mettre une grande campagne, alors il faudra réfléchir de quelle manière. Une grande campagne médiatique évidemment avec le Gouvernement. On l'a vu sur certains sujets liés aux nouvelles technologies, il y a eu des campagnes qui ont été faites sur la protection des enfants sur internet, ou sur des choses

comme ça. On peut très bien imaginer la même chose sur des questions de téléphone mobile et sur les usages, mais ça ne suffira pas. Il faut effectivement aller directement toucher les consommateurs, les familles, les citoyens.

Donc il faut que tous ensemble on puisse mettre en place un vrai plan de réflexion et d'information. Il y a des guides qui ont été diffusés dans les coffrets, c'est très bien. Je pense qu'il faudrait aussi réfléchir à la manière de diffuser de l'information par l'école. Encore une fois, je reprends la comparaison par rapport à ce qui a été fait la rentrée dernière où il y a un petit fascicule qui a été diffusé à 4 millions d'exemplaires entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Famille sur les dangers d'internet. On peut quand même imaginer que ce type d'approches se fasse aussi sur la question du téléphone mobile. Il y avait un point qui concernait le téléphone mobile, donc on peut quand même imaginer ça également.

Sur le DAS, je ne suis pas suffisamment expert pour dire si les 2 watts par kilo c'est la bonne norme ou pas. Ce que je constate, c'est que quand je fais des interventions auprès des familles, le DAS ce n'est absolument pas connu, on ne sait pas de quoi on parle. Même expliquer simplement, ce n'est pas simple. Je suis intervenu mardi soir dans une cité où 80 % des familles ne parlaient pas très bien le français, voire pas du tout. Leur parler des dangers du téléphone mobile alors que tous les enfants des parents qui étaient là avaient un téléphone mobile, leur parler des bons usages du téléphone mobile quand ils ne parlent pas très bien le français, ça oblige quand même à un effort extrêmement important, et ça ne peut pas passer uniquement par une plaquette. Il faut trouver un moyen d'aller directement toucher ces familles, leur expliquer concrètement de quoi on parle et pourquoi il faut qu'elles agissent auprès de leurs enfants.

J'ai cru comprendre qu'on se posait la question de savoir s'il fallait focaliser sur les enfants ou sur les parents. Bien-sûr que les enfants sont les plus exposés, et le temps va le confirmer. Il faut probablement agir auprès des enfants, mais les parents ont aussi un téléphone mobile, et ils ont le rôle d'être les premiers éducateurs auprès des enfants, et de transmettre quelque chose. Donc si on n'informe pas les parents sur les bons usages et si les parents ne montrent pas ce qu'il faut faire, et au fond ne jouent pas leur rôle de modèle, de transmission de comportement et d'attitudes, on pourra toujours informer les enfants, mais on risque à un moment de se heurter à un problème simple de parentalité : tu me dis de faire ça mais tu ne le fais pas toi-même. C'est quand même la base de la parentalité et de l'éducation, c'est-à-dire qu'on doit informer les enfants, mais également les parents, et les informer qu'ils ont ce rôle-là vis-à-vis des enfants, et leur rappeler qu'y compris en termes de téléphone mobile, ils restent des parents et ils ont cette responsabilité.

Nous, notre position, sur ce principe de précaution, je suis totalement d'accord avec l'approche de l'AFSSET, c'est-à-dire qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait une confirmation de danger ou de risque avéré totalement certain, etc. Aujourd'hui, les études montrent qu'il y a probablement des risques, donc il faut mettre en place des mesures, et des mesures proportionnées. Quant à savoir s'il faut passer par la loi ou uniquement de la soft law etc., j'allais dire, peu importe. Si les Gouvernements soutiennent ce qui est mis en place, ce sera très bien, on ne va pas attendre qu'une loi ou qu'un Gouvernement régente tout, parce que ce serait aussi remettre en cause l'échange et le rôle de la société civile.

Madame CAMBOU (France Nature Environnement)

D'abord, le principe de précaution est un principe d'action. Il est donc logique d'imaginer que ça fasse déboucher sur des évolutions qu'on va appeler globalement réglementaires, même si des

morceaux peuvent être législatifs. Par contre, dans le principe de précaution, il est bien prévu que les actions sont à revoir en fonction de l'évolution des connaissances. C'est quelque chose que bizarrement on ne répète pas, alors que ça me semble quelque chose d'important, parce que ça veut dire que ça ne débouche pas sur des choses figées dans le temps.

La deuxième chose, c'est que je suis d'accord avec les gens qui autour de la table ont dit : les démarches volontaires ne sauraient suffire par rapport aux professionnels. Je ne cherche pas à faire du contentieux entre nous ici. France Nature Environnement est très large en termes de compétences en matière environnementale, nous avons malheureusement beaucoup de retours d'expérience sur le fait que les démarches volontaires sont insuffisantes.

Sur un cadrage réglementaire, au sens large du mot réglementaire, il y a déjà des choses prévues dans le cadre du projet de loi Grenelle 2, notamment par rapport aux enfants de moins de 12 ans, etc. Je pense qu'il faudra aller au-delà du texte actuel. Peut-être serait-il aussi judicieux de nous rappeler le texte du projet de loi. Je pensais l'avoir pris, mais je l'ai oublié ce matin sur ma table. Je ne peux pas le faire.

A propos du kit mains libres, j'entends bien qu'il a l'intérêt de diminuer l'exposition, et que par ailleurs il n'est pas d'une durabilité en termes de matériel, on est d'accord. Il me reste quand même un vrai autre problème, c'est que les gens, avec les mains libres, pensent qu'à partir de là ils peuvent téléphoner tout le temps ou presque en conduisant. J'ai été passagère par exemple il n'y a pas très longtemps de quelqu'un qui a téléphoné plus de 10 minutes d'affilée, à plus de 120 kilomètres à l'heure. La passagère que j'étais était assez inquiète. Je persiste à dire que de téléphoner en conduisant est une prise de risque pour le conducteur et les autres autour, parce qu'il y a une perte d'attention extrêmement forte par rapport à la route. Je pense qu'il faut aussi qu'on prenne en compte ce type d'aspects quand on parle du kit mains libres. J'ai même vu téléphoner en conduisant des chauffeurs de cars !

Le dernier point : l'information des citoyens, utilisateurs, consommateurs, etc., disons du grand public. Ca me paraît incontournable. Je suis désolée, je n'ai jamais rencontré toutes ces plaquettes, alors que j'ai un téléphone, que j'utilise très modérément mais quand même. Je devrais avoir rencontré les plaquettes, je ne les ai jamais vues. Ca veut bien dire qu'il faut aller vers une campagne massive. Il y a un opérateur, non pas de téléphonie mais d'information pour l'Etat, c'est l'INPES. Il me semblerait judicieux que dans nos points de convergence, il y ait qu'on leur demande de mettre en place à la fois des messages et à la fois une campagne à l'automne, mais effectivement en phasage, après qu'on ait eu l'avis de l'AFSSET de l'automne, et qu'on ait pu en reparler collectivement.

Monsieur GIRARD

Merci. Je donne la parole à Madame la Directrice Générale de l'INPES.

Madame LE LUONG (INPES)

J'abonde totalement dans ce que vient de dire la dernière intervenante. Effectivement, il faut qu'on soit en phasage avec la sortie du rapport de l'AFSSET. Je rappelle que l'INPES pourra présenter dès fin juin, dans cette configuration, les résultats des deux enquêtes que nous sommes en train de

mener : une enquête à la fois qualitative et quantitative sur ce les connaissances, la perception, la représentation dans la population de ce risque.

Monsieur DANJOU

Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Madame CAMBOU. Effectivement, je serais aussi inquiet qu'elle par la conduite de cette personne qui téléphonait en conduisant. Ce n'est pas un cas isolé effectivement. A cet égard, je rappelle que nous faisons régulièrement des campagnes pour inviter les Français à ne pas téléphoner en conduisant. Nous faisons cette campagne avec la sécurité routière. C'est un risque avéré d'utiliser le téléphone mobile.

Sur la campagne d'information, je crois en effet que le principe est intéressant à étudier. Comme l'a dit d'ailleurs la représentante de l'INPES ou Madame CAMBOU, à partir du nouvel avis de l'AFSSET, je pense qu'il serait bien de se réunir à nouveau pour voir dans quelles conditions travailler sur des campagnes qui doivent être des campagnes pédagogiques et qui ne peuvent pas être simplistes. On l'a vu avec le dépliant de la DGS, on ne peut pas résumer en une phrase de 30 secondes d'un sport radio l'ensemble de ce sujet.

Je voudrais revenir sur le cas particulier des enfants, parce que c'est très important et ça a été longuement mentionné. Nous nous référons, en ce qui concerne les enfants, également à la position des autorités sanitaires, et en particulier la dernière prise de position du Ministère de la Santé en janvier 2008 qui avait fait un communiqué invitant les parents à la prudence à propos du téléphone mobile pour leurs enfants, tout en ayant rappelé au passage qu'il n'y avait pas de preuve scientifique d'un danger, tant pour les adultes que pour les enfants d'ailleurs, mais prudence tout de même. Il y a eu un rapport du Comité Scientifique de l'Union Européenne en janvier dernier qui dit la même chose : pas de risque avéré aujourd'hui établi mais prudence.

Nous nous référons également à l'avis de l'AFSSET de 2005, et cet avis comportait plusieurs recommandations au sujet des jeunes enfants, des enfants et des adolescents. Nous avons repris ces recommandations dans un guide à l'attention des parents, un guide qui a été publié en décembre 2005. Les pages 18 à 21 portent sur les questions de santé. Ce guide a d'ailleurs été fait en partenariat avec l'UNAF. Dans ce guide, les opérateurs mobiles ont pris un certain nombre d'engagements très précis de ne pas commercialiser de téléphones mobiles simplifiés qui seraient dédiés aux jeunes enfants. Autre engagement qui a été pris dans ce guide : ne pas faire de marketing ou de promotion des offres à l'attention des enfants. Je précise que ce guide a été actualisé en 2007, toujours en partenariat avec l'UNAF, et cosigné par le Ministre délégué à la famille. On avait d'ailleurs eu une conférence de presse ici-même, dans ce bâtiment. Au total, ce guide a été distribué gratuitement par l'AFOM à déjà 300 000 personnes, et nous avons l'intention d'en faire une nouvelle édition en 2009, après la sortie de l'avis de l'AFSSET, de façon à officialiser ce qui devra l'être. On serait d'ailleurs heureux qu'un certain nombre de parties prenantes présentes ici autour de la table puissent s'associer à nous pour la nouvelle édition de ce guide, en particulier le Ministère de la Santé.

On parlait d'engagement volontaire des opérateurs. Certains ici ont dit que les engagements volontaires n'étaient pas toujours très solides. Je voudrais préciser que ces engagements, pris en 2005, c'est du concret, c'est du solide. La preuve, c'est que les résultats peuvent être mesurés. On a mentionné à la séance d'ouverture avec les Ministères l'eurobaromètre qui indique que la France a, et de très loin, le taux d'équipement des enfants de 6 à 10 ans le plus faible de l'Union Européenne : 7,1 % d'équipement des enfants de 6-10 ans en France, avec une moyenne au niveau

de l'Europe de 26,5 %. En Allemagne, ce taux atteint 46,6 %. Il y a donc des différences considérables. C'est directement le résultat de cette politique, de ces engagements des opérateurs.

Je voudrais également citer quelques autres chiffres, vous m'en excuserez. Le taux d'équipement des 6-10 ans dans les pays, et d'ailleurs des pays qui sont parfois indiqués par des associations spécialisées comme mieux-disant en ce qui concerne les seuils d'exposition pour les antennes relais. Prenons par exemple le taux d'équipement de la Belgique. Dans ces différents pays que je vais citer, vous allez voir qu'il y a un écart de 3 à 10, en taux d'équipement des enfants. La Belgique par exemple, 18,2 %. L'Italie, 22 %, le Luxembourg, 23,6 %, la Pologne 42,1 %, la Slovénie 43,4 %, la Bulgarie 53 %, la Lituanie 66,3 %. Je vous laisse apprécier la cohérence, puisque nous avons tous dit autour de la table, s'il y a un risque potentiel, il vient du téléphone mobile, et pas des antennes.

Je cite également une étude comparative qui a été faite récemment par le Cabinet Price Waterhouse dans 7 pays, et qui s'est intéressée aux règlements relatifs au téléphone mobile. En décembre 2008, la réglementation n'interdisait la commercialisation des mobiles dédiés aux jeunes enfants dans aucun des 7 pays étudiés : Allemagne, Californie, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède. De même, dans aucun de ces pays la réglementation n'interdisait la publicité sur le téléphone mobile pour des raisons liées aux ondes radio ou à la santé. Comme nous le savons tous, le projet de loi Grenelle 2 comporte 2 dispositions sur ces sujets. On peut dire en se référant à cette étude du Cabinet Price Waterhouse que le projet de loi Grenelle 2 fera ainsi de la France s'il est voté le pays où non seulement les opérateurs ont pris les engagements les plus stricts, mais aussi le pays où la réglementation sera la plus stricte sur le téléphone mobile.

Monsieur HALIMI

Je voulais rappeler deux choses. Dans les études où on parle de grosse utilisation du téléphone, on nous parle de 2 heures par mois. Or il y a une étude très récente de neurologues new-yorkais. Elle nous explique que 42 % des adolescents new-yorkais utilisent plus d'1 heure par jour leur téléphone mobile. Donc il faudrait savoir de quoi on parle et où on met la variation.

Ensuite, en tant que médecin, on me demande de donner, une information éclairée à mes patients par rapport à la thérapeutique que je leur propose, ce consentement et cette information éclairée me donnent l'obligation d'expliquer la DAS, d'expliquer un tas de choses. Dans ma spécialité, la chirurgie, je suis obligé de décrire, de parler des complications, de parler de ce que ça entraîne, de où ça peut aller et de ce que je peux faire. Alors je ne suis pas sûr que tout soit calquable, mais ce serait quand même une piste de réflexion.

Madame LE CALVEZ

Je voudrais faire un peu d'histoire. Dans un rapport remis à la DGS par un groupe d'experts en 2001, il était reconnu un doute scientifique raisonnable quant au risque lié à l'usage du portable. En 2009, alors qu'un certain nombre de recherches ont été publiées, et là je pense qu'il ne faut pas quand même faire trop d'hypocrisie, je pense qu'au niveau d'Interphone, ce qui nous manque c'est la méta analyse d'interphone, mais les résultats nationaux ont pratiquement tous été publiés et sont assez significatifs de ce que devrait donner la méta-analyse. Donc on en sait un peu plus, et on en est encore à demander des grandes campagnes d'information. Ca veut dire qu'on a perdu pendant ce temps là 8 ans. Pendant ce temps là, le taux d'équipement des jeunes et des jeunes adolescents

s'est renforcé. Les taux d'utilisation des téléphones portables se sont accentués. Nous avons demandé, en 2007, nous avons rencontré le Cabinet de la Ministre de la Santé, à qui nous avons déjà demandé le lancement de cette grande campagne. Le Ministère de la Santé nous avait répondu à l'époque, en 2007, qu'il allait s'adresser à l'INPES pour lancer ce travail. Là encore, ça fait 2 ans de perdus, c'est tout à fait dommage.

On a maintenant une espèce d'urgence à combler. Je rappellerai juste cette fameuse enquête épidémiologique, la seule qui ait été menée sur les enfants. Interphone c'est très clair, ce sont les adultes, il n'y a aucune interview d'enfants. La seule grande enquête épidémiologique est une enquête menée par une équipe mixte danoise et californienne. Elle a été menée auprès de 13 000 familles danoises sur des enfants de 7 ans exposés soit in utero, soit durant leurs premières années d'exposition, soit une exposition indirecte. Cette enquête montre qu'à 7 ans, les enfants exposés in utero ou durant les 7 premières années de leur vie, donc par l'usage de la mère ou des parents ensuite, ont 80 % de plus de risque d'avoir des problèmes comportementaux. On n'a pas suffisamment de recul pour savoir ce que ça va donner à 15 ans ou à 20 ans, mais ça veut dire que déjà, la seule enquête menée sur les enfants nous donne ce genre de résultats.

Il y a une urgence totale. L'usage du téléphone portable est un usage libre, on a le choix de l'usage du portable, mais la liberté ne peut être reconnue que si on a la totalité des informations sur les risques que l'on court. Sinon, on n'est pas dans la liberté de choix. Donc je pense que la notion de grande campagne d'information est totalement nécessaire. Il ne faut pas qu'elle se limite à une information sur les meilleures formes d'utilisation du portable. Si vous dites à un fumeur qu'il vaut mieux qu'il fume ici que là, je pense qu'il continuera à fumer. Un utilisateur de portable, c'est un peu comme le fumeur. Il est lié à son portable. Il est très important que la notion d'utilisation modérée du portable soit associée à l'existence de risques. Même si vous mettez potentiels, il faut absolument que ce soit dit, que la notion de risque apparaisse dans les campagnes d'information.

Madame ZIANE

Je confirme ce qu'a dit Monsieur VUITTON sur le fait qu'en milieu rural, et ça ce sont les opérateurs qui l'ont révélé, puisque la couverture n'est pas suffisante, les portables émettent beaucoup plus et donc exposent beaucoup plus les familles du milieu rural. Donc encore une fois on prône pour la fin des zones blanches. Je voudrais revenir sur le cas particulier des enfants. La difficulté aujourd'hui c'est que le guide AFOM parle des enfants de moins de 12 ans. Qu'est-ce qu'on fait de la tranche 12-18 ans. On a beaucoup de chances, parce que l'usage a fait que les ados utilisent beaucoup plus le SMS que la voix. Moi, ce que j'attendrai des opérateurs, c'est qu'ils ne fassent plus aucune offre voix vis-à-vis de ce jeune public. Les offres existent, et je ne suis pas certaine qu'ils soient prêts à les abandonner vis-à-vis des collégiens, parce qu'on constate que le taux d'équipement c'est vraiment la 6^{ème}. Au moins que vous vous engagiez à ne plus faire d'offres voix et à vous limiter sur les offres SMS. Je ne vous demande pas d'abandonner ce marché qui malheureusement devra prendre quelques années encore pour faire comprendre que le téléphone à 12 ans on n'en a pas besoin. On n'en est pas là, on n'est pas si extrémistes que ça, mais ce qu'on vous demande, c'est vraiment de ne plus commercialiser d'offres voix. Limitez ça aux SMS, puisque de toute façon c'est la consommation des ados aujourd'hui.

Monsieur LALANDE (SFR)

Depuis le début de cette table ronde, on a beaucoup parlé de comparaisons avec l'amiante ou le tabac. Le représentant de l'AFSSET a rappelé dans quelles conditions on était, et ce qu'était le principe de précaution. Je crois que nous reprenons, nous, absolument les termes de l'AFSSET dans nos documents. Il n'y a pas de problèmes là-dessus sur l'interprétation qu'on a donnée à ce principe de précaution. Mais nous ne pouvons pas comparer cette situation de précaution avec un risque avéré, qui est celui du tabac ou de l'amiante. Je voudrais juste qu'on arrête de comparer le mobile à ce qui se passe sur le tabac ou l'amiante, tout simplement parce que les circonstances ne sont pas les mêmes. Nous sommes bien dans le principe que le Directeur Général de l'AFSSET a rappelé tout à l'heure. Cela étant, ça n'empêche pas, dans l'exercice de ce principe de précaution, compte tenu de l'évolution des situations, des nouvelles études AFSSET que nous attendons, que nous fassions évoluer en effet nos préconisations, et si celles-ci ne sont pas assez connues que nous regardions ensemble, et en particulier avec les associations de consommation qui doivent être parties prenantes à cette information, que nous regardions comment mieux faire connaître ce principe de bonne gestion de son mobile. Mais je voudrais vraiment qu'on arrête franchement de faire des comparaisons qui ne sont pas les bonnes. Merci.

Fabienne VIALA (CGT)

Dans les populations concernées par le téléphone portable, il y a évidemment toute la population, mais aussi la population des salariés. Des salariés qui travaillent avec ce téléphone, qui est un outil de travail. Il nous semble là que l'ensemble des entreprises concernées par cet outil de travail devraient également faire des enquêtes sur ce sujet dans les entreprises, à commencer par les opérateurs bien évidemment parce que ce sont les premiers concernés, et puis mettre le principe de précaution pour l'utilisation du téléphone portable au niveau des salariés. On souhaite faire des propositions là-dessus demain, avec l'ensemble des propositions ou des recommandations qui seront faites, en espérant bien évidemment que dans les entreprises ces recommandations seront suivies d'effets.

Monsieur POMONTI (AFUTT)

Je voudrais faire remarquer que l'ensemble du débat et de la communication sur ce problème fait un tel bruit qu'il est difficile de faire entendre une autre voix, notamment celle des consommateurs qui ne sont jamais que 60 millions, à peu près. Dans la mesure où le risque d'un blocage de la situation, pour l'instant on ne peut pas dire qu'elle soit réellement débloquée, même s'il y a grâce à vous, Monsieur le Président, un certain nombre de progrès qui ont été réalisés, le risque de blocage reste grand, et de ce blocage, les premières victimes sont les utilisateurs, ou c'est en tous cas ce que nous craignons.

Ce dont nous avons essentiellement peur, c'est en effet que tout ceci se traduise par des freins importants, lourds, au développement des équipements et des services, alors que nous constatons dans la réalité beaucoup de lacunes, beaucoup de retard, beaucoup de mauvais fonctionnement, beaucoup de zones blanches. Nous souhaiterions que le bruit ne masque pas la possibilité d'être écoutés en tant que représentants des utilisateurs. Nous écoutons ce que vous dites, les uns et les autres, les opérateurs, les représentants des inquiets des effets électromagnétiques sur la santé. Nous souhaitons aussi que les utilisateurs soient entendus.

A cet égard, nous voulons dire que toutes les mesures qui pourraient être prises et qui iraient dans le sens d'un frein au développement des équipements et des services seraient finalement très contreproductives, y compris par rapport à l'objectif même de cette conférence, c'est-à-dire essayer de mettre en œuvre le principe de précaution. C'est le bon sens. C'est le simple bon sens que de dire : s'il est plus dangereux de téléphoner dans les zones de mauvaise réception, la meilleure réponse c'est de multiplier les zones de bonne réception, par définition. S'engager sur ce point dans le débat un peu difficile sur les effets de seuil d'un côté et les effets de seuil de l'autre côté, c'est toujours un peu dangereux, parce que si on diminue d'un côté, on augmente de l'autre.

Donc par rapport à ça, je rejoins les propos avancés par les uns et par les autres sur la priorité finalement plutôt de l'information. Il n'est pas possible de revenir, y compris dans la population jeune, sur l'accès à un changement fondamental dans notre société qui est celui de la communication mobile. L'accès à la mobilité de la communication, la possibilité de pouvoir communiquer là où on est, avec qui l'on veut, à tout moment. C'est un changement profond dans le comportement des sociétés qui a été apporté par la technologie. C'est approprié complètement par tout le monde, y compris par les jeunes, et effectivement, je ne peux pas ne pas relever qu'on ne saurait assimiler cet accès à la mobilité dans la communication à l'accès à la tabagie. S'il vous plaît. C'est complètement nier une transformation très profonde de nos habitudes, de notre société, de notre modernité, ou en tous cas de l'innovation et d'un développement qui n'en est qu'à ses débuts, bien qu'il ait plus de 20 ans dans son début de généralisation, ce qui fait quand même déjà un effet historique réel, d'un développement qui est porteur de tant d'innovations encore à venir, de tant de services nouveaux encore à venir, de tant d'éventuelles commodités ou avantages.

Vis-à-vis de cela, effectivement, nous, représentants des utilisateurs, vous demandons de faire un effort pour vous entendre pour nous donner les instruments d'une vraie communication, d'une vraie information, de vous mettre d'accord sur ce qui doit être dit. Nous sommes prêts à nous mobiliser auprès des pouvoirs publics pour effectivement, puisque c'est notre métier quotidien, porter cette information : ce qui doit être fait ou non, quels types de principes, quels types de mesures... Mettez-vous d'accord sur les modalités des mesures, il n'y a pas actuellement d'accord sur les modalités mêmes de mesures. Mettez-vous d'accord là-dessus pour qu'effectivement, nous puissions porter cette information auprès des utilisateurs, sans pour autant sortir du monde moderne dans lequel nous sommes.

Madame LE LUONG (INPES)

Je voudrais rappeler le cadre dans lequel se font les campagnes de l'INPES sur le tabac et l'alcool. On a quand même affaire à la première cause de mortalité en France pour le tabac, et la deuxième cause de mortalité pour l'alcool en France également. Donc le principe d'une communication, oui, mais je pense qu'il faut bien réfléchir sur les modalités de cette communication qui ne se situe pas tout à fait dans le même contexte. Il faut vraiment savoir ce que la population est prête à entendre, donc avec sa perception à elle. Là nous avons des différents points de vue, mais il faut vraiment mieux connaître ce qu'en attend la population. Même dans des champs où le risque est vraiment avéré comme l'alcool ou la nutrition, une communication massive peut parfois être contre-productive. Même autour de cette table, je ne sais pas quelle est votre perception avec le risque de l'alcool, mais trop communiquer avec l'alcool, ou certaines recommandations en matière de nutrition, parfois, restent contestées. Donc communication, oui, mais il faut bien réfléchir sur ses modalités.

Monsieur NEGRE

Tout à l'heure, on a posé la question de savoir quel était le texte du Grenelle 2 qui nous est proposé. Je rappelle l'article 72 : *« Les terminaux radioélectriques destinés à être connectés à un réseau ouvert au public pour la fourniture du service de téléphonie ne peuvent être commercialisés sans un accessoire permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques lors des communications. Et, d'autre part, toute communication, quel qu'en soit le moyen ou le support, ayant pour but direct ou indirect de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile pour les enfants de moins de 12 ans est interdite. Enfin, la distribution à titre onéreux ou gratuit d'objets contenant un équipement radioélectrique dont l'usage est spécifiquement dédié aux enfants de moins de 6 ans peut être interdite par arrêté du Ministre chargé de la Santé afin de limiter l'exposition excessive des enfants. »*

Ceci me fait rebondir sur quelque chose que j'imagine, les opérateurs au moins sinon l'agence de fréquence, doivent avoir, c'est : quelle est la durée d'exposition aujourd'hui en 2009, plutôt durée d'utilisation que d'exposition, parce que là c'est du 24 sur 24, la durée d'utilisation des téléphones portables en moyenne statistique pour l'ensemble des utilisateurs, et la moyenne d'utilisation pour les adolescents ou préadolescents ? Quels sont ces chiffres ?

Monsieur KERCKHOVE

Merci de me donner la parole pour rendre hommage aux propos de l'AFOM qui rend hommage justement au travail des associations, quand eux disent que la France fait partie des pays les moins équipés du point de vue des portables pour enfants. Je considère que c'est un hommage au travail que les associations mènent depuis des années pour empêcher la commercialisation des portables. Je pense au babyphone, au kiditel, au MO1, encore récemment ce genre de portables. Donc effectivement, le travail de longue haleine que nous avons entrepris il y a déjà plusieurs années pour contester la commercialisation de ces portables porte ses fruits, et on en est très heureux.

J'ai demandé la parole il y a maintenant une bonne demi-heure pour répondre à Orange, qui manifestement passe plus de temps à lire et à interpréter nos communiqués de presse qu'à contrôler ses campagnes de publicité. Dans les TGV aujourd'hui, ce n'est plus une campagne sur l'ambiance sonore, qui date maintenant d'au moins 6 mois 1 an, mais une campagne dont le thème, c'est « Amenez un chanter dans votre valise » ou « Amenez un billard ». J'espère que vous la connaissez quand même cette campagne de pub. Ce n'est pas du tout lié au bon usage du portable dans les TGV, mais pour inciter à télécharger des boutiques ou télécharger des jeux que vous utilisez dans les TGV. LA campagne de pub actuelle, c'est bien celle-là, et je l'ai vue ce matin à 6 heures en prenant le TGV.

Du tac au tac, j'attends avec impatience une nouvelle édition de ce magnifique guide où sur les 5 portables présentés il y en a quand même 4 qui n'ont pas d'oreillettes. C'est quand même le minimum quand on préconise l'utilisation de l'oreillette, c'est de mettre en avant les oreillettes pour l'utilisation, même si pour le contenu il y a encore beaucoup de choses à y redire. Au moins en termes de présentation, montrer des ados avec un portable collé sur l'oreille me semble pour le moins contradictoire avec la position de l'AFOM.

Que dire sur la différence entre les effets du portable. Oui, il y en a un. Quel est l'opérateur qui utilise l'oreillette ? C'est quoi les autres opérateurs qui n'utilisent pas l'oreillette, vous pouvez me le dire ? Non ? D'accord. Donc les effets entre tabagisme, amiante et portable sont évidemment au

jour d'aujourd'hui, en fonction de la connaissance acquise, différents, peut-être que ça ne sera pas le cas demain on n'en sait rien, si ce n'est que l'addiction et les campagnes d'information pour limiter cette addiction sont strictement les mêmes. Aujourd'hui, les gens qui utilisaient une cigarette en sortie de TGV, j'y reviens, ou qui en attendant l'arrivée du train fumaient une cigarette prennent maintenant leur portable. Les adolescents qui utilisaient une cigarette à la sortie des cours utilisent leur portable. Parfois les deux, mais c'est difficile de téléphoner avec une cigarette.

Toujours est-il qu'après réglementation ou accord volontaire qu'on ne fasse pas de fausses oppositions. Le rôle social des opérateurs est évidemment de s'engager volontairement, mais ça ne vient pas en substitution d'une action forte de la puissance publique, y compris sur la publicité. Je considère que quand un état met de l'argent pour lancer des campagnes d'information, il est inacceptable qu'elle soit contestée par de la publicité, sachant que la puissance de frappe d'un état au regard de la publicité des opérateurs est sans commune mesure. L'INPES peut lancer toutes les campagnes d'information qu'elle veut, si dans le même temps les opérateurs lancent des messages contradictoires, le rôle des publicitaires et des opérateurs est de commercialiser des portables avec des messages qui touchent les ados d'une façon qui est sans commune mesure par rapport aux messages de l'INPES.

Donc il faut une campagne d'information, mais il faut aussi des restrictions en matière de publicités délivrées par les opérateurs.

Monsieur ELKON (Alliance TICS)

A titre d'anecdote, je passe beaucoup de temps dans les maternités en ce moment, et j'ai eu la surprise de constater qu'on nous présentait pour évaluer les contractions des outils de monitoring qui pour se libérer du fil étaient connectés au wifi. A un moment, je pense qu'il faut quand même un minimum de responsabilité. Quand on dit que peu d'information donne des dérives en termes d'usage, j'espère un minimum que le Ministère de la Santé va envoyer des directives fortes aux hôpitaux, au monde hospitalier, je pense que vous êtes en lien assez direct avec ce milieu là, pour que les utilisations du wifi ne se fassent pas pendant les grossesses. C'est totalement inacceptable.

Monsieur HALIMI

Il a été plusieurs fois évoqué ce matin des pistes pour appliquer des obligations particulières sur les terminaux mobiles. J'ai par exemple noté l'obligation de vendre un kit oreillette pour chaque terminal vendu. Ca découle du projet de loi Grenelle 2 évidemment, mais on a parlé aussi des étiquettes qui seraient collées sur les mobiles, ou d'oreillettes différentes, qui soient plus résistantes, etc. Ma proposition c'était juste que, pour l'information de cette table ronde, un point soit fait sur la possibilité pour la France d'adopter une réglementation particulière sur ces sujets, alors qu'il y a un contexte européen qui nous impose certaines règles. Je proposerai que les autorités compétences en la matière fassent un point d'information pour la table ronde sur ces sujets-là.

Monsieur CENDRIER

Il a été dit tout à l'heure, une pétition de principe de l'AFOM, qu'il n'y a pas de problème sur les antennes relais. Je vous rétorquerai que si on lit l'ensemble de la littérature scientifique sur le sujet,

pas uniquement la partie que vous subventionnez directement, le risque sur la santé des antennes relais est démontré. D'ailleurs, 80 % des études répertoriées à l'OMS le montrent clairement. Vous avez aussi parlé d'engagements volontaires. Je vous rappelle que vous aviez un engagement volontaire de concertation lors de l'implantation d'antennes relais. Nous sommes très souvent sur le terrain, et nous n'avons pas vu que vous répondiez à cet engagement de concertation sur le terrain. Il est très très fréquent que les opérateurs ne viennent pas informer et débattre avec la population.

Je rappelle que tout ce que nous avons dit sur le téléphone portable est également valable pour tous les terminaux DECT, téléphones sans fil. Il faut donc que la campagne d'information porte aussi sur la téléphonie sans fil à la maison. Je rappelle qu'il y a eu en mai 2008 un appel de 20 scientifiques, dont une majorité de cancérologues, qui demandaient l'interdiction du portable pour les moins de 12 ans. Je rappelle que la position du courtier CA CHEUVREUX, conseil en investissements, qui disait qu'à l'heure actuelle, il était dangereux d'investir dans les télécommunications, dans les compagnies de téléphonie mobile, parce qu'il y avait des risques de procès, et qu'il serait très utile que les opérateurs mettent d'eux-mêmes des étiquettes, comme on en trouve sur les paquets de cigarettes. C'est la position de ce Cabinet.

On nous dit qu'il ne faut pas comparer la téléphonie mobile à l'amiante et le tabac. Peut-être certains ont oublié mais fut un temps, dans le cadre du tabac, il y avait une campagne en direction des médecins pour conseiller l'usage de la cigarette quand on avait des problèmes de toux. Malheureusement, je pense que nous nous trouvons exactement dans le même scénario, puisque les effets sur la santé sont démontrés et que pour l'instant on assiste sur une tentative de brouillage de la part des industriels sur la réalité scientifique.

Monsieur BROTTES (Député)

Au-delà des certitudes échangées par les uns et les autres, il va falloir qu'on avance sur des positions constructives pour l'avenir. Je voudrais qu'on prenne un peu le temps, pas forcément ce matin, de dérouler plus avant la proposition de Familles Rurales. On a connu par le passé un produit qui s'apparentait au tam-tam ou à je ne sais pas quoi, c'était quelque chose qui ressemblait à de l'échange de textos et qui a vite été abandonné par les produits qui font papas mamans, téléphone, télévision, j'en passe et des meilleures. Mais la solution de l'échange de textos pour les ados et pour les enfants est je pense une vraie bonne solution, y compris l'échange qu'ils peuvent avoir avec leurs parents pour dire « je rentre un peu plus tard », « viens me chercher », etc., tout ce qui est d'usage utile au demeurant.

Le fait est que celui qui vend et du texto, et de la télévision, et du téléphone et autre chose va plutôt avoir tendance à pousser, et c'est normal puisqu'il n'y a pas de philanthropie dans ce domaine comme dans d'autres, à pousser ce qui va lui rapporter le plus. Si on réfléchissait, et là les législateurs sont en première ligne, à ouvrir ce marché à un ou plusieurs opérateurs qui ne seraient que dans le champ du texto, et pourquoi pas sacrifier la quatrième licence à ça, ça leur ferait plaisir donc il ne faudrait peut-être pas le dire comme ça, parce qu'il y a besoin des antennes quand même pour les textos. Ça ne règle pas le problème des antennes, sauf que la notion d'exposition n'est pas la même du tout, l'usage non plus. Je souhaiterais qu'une table ronde comme celle-là soit l'occasion y compris d'expertiser des nouvelles pistes de substitution, faisant un peu un procès d'intention de dire : on peut difficilement demander à quelqu'un qui vend des produits qui rapportent plus de focaliser sur les produits qui rapportent moins. Par contre, si on dit à des opérateurs : « entrez sur ce marché, on vous y autorise, mais vous n'êtes que sur ce créneau », on

peut avoir une approche beaucoup plus offensive. Cette piste là, on aurait tort de ne pas la creuser, compte tenu d'un certain nombre d'options proches à venir pour distribuer de la bande passante.

Monsieur GEST (OPECST)

Plusieurs points très brièvement. Je partage l'avis de mon collègue François BROTTES sur la proposition qu'il vient de faire et qui mérite effectivement d'être étudiée. De la même façon, et on pourrait multiplier ça parce qu'à force de faire un certain nombre d'auditions et d'écouter les uns et les autres, on finit par avoir quelques idées qui peuvent naître, je continue de penser, en dépit du débat un petit peu difficile que j'ai eu sur ce sujet avec les principaux intéressés, qui paraît aussi imaginable que le fait de concevoir un téléphone portable sans haut parleur, mais équipé systématiquement d'une oreillette elle-même intégrée au téléphone rétractable, dont le principe existe, il y a même un dépôt de brevet sur le sujet, serait non seulement une réponse à l'alerte donnée, mais serait à mon avis en plus un argument commercial. Par conséquent, j'avoue être un peu sceptique sur les réserves qui sont émises sur le sujet pour le moment.

Troisième et dernière chose, d'une manière beaucoup plus générale, en m'excusant Monsieur le Président de ne pas pouvoir être toujours présent à vos débats, mais comme effectivement la proximité des différentes réunions rend les choses un peu difficiles, je souhaitais dire ceci : les tables rondes sont à mon avis le début d'une démarche, pas pour repousser les résultats aux calendes grecques, mais le début d'une démarche. François BROTTES vient de l'illustrer d'une certaine façon, en faisant une proposition. J'en ai fait une autre, j'en ai d'autres à faire. Il me semble assez illusoire d'imaginer que nous allons trouver, y compris en 4 ou 5 réunions intéressantes, nécessaires, où les gens peuvent se parler sans s'invectiver, la plupart du temps, ça me paraît illusoire de penser qu'on va trouver des solutions en quelques réunions à une problématique qui dure depuis des années.

Il faut concilier à la fois le sérieux d'une réponse avec ce que certains jugent comme une urgence. Je crois que comme on est dans ces tables rondes avec le même type de réflexion que le Grenelle de l'Environnement, que d'une part il y a le Grenelle 2 qui se profile avec, comme mon collègue sénateur l'a rappelé, déjà un certain nombre de mesures qui sont prévues. Il me semble que la procédure du Grenelle de l'environnement pourrait valablement être utilisée en faisant suivre ces tables rondes d'un comité, on appelait ça des comités opérationnels, ou de plusieurs, qui travailleraient sur un certain nombre de sujets qui ont été évoqués, qui permettraient de faire éventuellement des expérimentations si nécessaire pour que les choses soient transparentes, qui permettraient de mettre les choses à plat en matière de procédures, d'installation d'antennes, ou d'autres choses et qui, de mon point de vue, à terme, pourraient sans doute, vu le calendrier parlementaire, s'intégrer, soit complètement dans la loi, mais tout n'est pas du domaine de la loi, en tous cas dans un timing calendrier à peu près convenable.

Je souhaite vraiment qu'on aille vers cela. Je le dis d'autant plus que ce sujet est parfois tellement médiatisé qu'on en attend des résultats immédiats. J'ai peur franchement que les résultats immédiats laissent tout le monde dans une situation de malaise. Je ne sais pas quel est le concept imaginé à ce point de la discussion, mais ça me paraît très important de ne pas considérer le 20 ou le 26 comme une fin en soi. Il y a des pistes qui ont été lancées, il y en a qui sont encore nées ce matin, et il me semble que derrière on pourrait, en se donnant, encore une fois, un calendrier qui ne repousse pas à tout jamais les choses, mais que l'on regarde sérieusement les choses, qu'on se mette d'accord sur des scientifiques incontestables et incontestés, si toutefois cela est possible. Mais franchement, je voulais vous dire ça à ce point de réunion, parce que je sais par avance que je

ne pourrai pas assister à tout le reste. Je souhaitais le dire à ce stade, parce qu'il me semble à un moment donné qu'il ne faut pas laisser espérer des réponses ou des solutions ultra-rapides à des questions extrêmement complexes.

Monsieur LEMERCIER, FO

En propos liminaires, je voudrais dire que par construction, notre confédération, on fait confiance aux services de l'Etat. Quand j'entends des rapports et des organismes émanant de l'Etat, j'écoute avec beaucoup d'attention, je ne fais pas de procès d'intention. A contrario, je préfère m'appuyer sur des analyses venant d'instituts français ou étrangers comme l'OMS, plutôt que de cabinets d'associations dont on ne connaît pas vraiment les tenants et les aboutissants. J'aime bien savoir à qui je parle, et qui prend la parole au nom de qui. Je trouve un petit peu déplorable, et je trouve ça un peu criminel quand même pour le secteur, qu'on rebondisse à chaque fois sur le problème de tabagie. Je crains malheureusement qu'en sortant de cette salle, les journalistes qui aiment bien les choses intéressantes qui sortent un peu de l'ordinaire, ne retiennent que ce problème-là, qu'on compare désormais la téléphonie mobile à la tabagie.

Ce serait criminel à plusieurs égards. Le premier concerne les risques sur l'emploi dans le secteur en émergence, et qui est un secteur sûrement d'avenir en France, en Europe et dans le monde. Je pense également à l'aménagement du territoire. On n'en a pas parlé. Je suis un peu inquiet sur ce que j'entends autour de cette table. Ca me permet de dire aussi, on ne l'a pas évoqué ou je suis parti un peu plus tôt la semaine dernière, mais ce problème de l'aménagement du territoire qui pourrait résoudre certaines difficultés au niveau des antennes qui ont été évoquées ce matin par des éminents spécialistes, doit être évoqué à nouveau.

J'ai entendu ce qu'a dit Monsieur BROTTES tout à l'heure. Je n'irai pas si loin, mais c'est vrai qu'on peut se poser le problème de l'opportunité d'annoncer une quatrième licence à un coût défiant toute concurrence, par rapport à la tenue de cette table ronde. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux mettre des moyens supplémentaires pour que les trois opérateurs aujourd'hui en lice puissent mieux couvrir le réseau, améliorer et peut-être appliquer de manière plus rapide le principe de précaution, parce qu'il y a sûrement des solutions qui vont être trouvées dans cette table ronde, plutôt que parallèlement à cette table ronde annoncer qu'on aura un rayonnement supplémentaire pour faire plaisir à nos amis des associations, encore une fois un rayonnement supplémentaire parce qu'il y aura une quatrième licence. Je trouve ça un peu bizarre dans le contexte actuel.

Madame LE CALVEZ

Je voudrais revenir sur ce qu'a proposé Monsieur GEST, parce que ça correspond à ce que nous nous avons demandé dès le départ aussi, à ce qu'on ne confonde pas vitesse et précipitation. Le sujet est suffisamment grave et important pour qu'on se donne les moyens. Nous vous avons donc demandé d'auditionner des scientifiques, vous l'avez accepté. Manifestement, dans les 3 dates retenues, on aura du mal à les savoir. Je pense que la proposition de Monsieur GEST de continuer le travail me semble de ce point de vue peut-être une possibilité d'entendre tous les points de vue, notamment les points de vue argumentés. Donc ça c'est un premier point, et là-dessus nous sommes d'accord avec la proposition qui est faite.

Je voudrais revenir sur le problème de la téléphonie mobile au travail. J'ai entendu la personne de FO intervenir essentiellement sur les problèmes environnementaux. Nous recevons quand même un

certain nombre d'appels de salariés qui nous disent être contraints à utiliser le portable de façon quasi-permanente, et qui s'inquiètent de ce que cette obligation peut avoir comme effet sur leur santé. Je pense qu'il y a deux aspects dans cette affaire : à la fois cette espèce de lien permanent que les salariés sont obligés d'avoir avec leur employeur, qui est un premier problème ; il y a d'autre part effectivement ce téléphone portable que vous avez toujours allumé sur vous, alors que nous les conseillons que nous donnons, bien évidemment, c'est que lorsque vous n'utilisez pas votre portable, il faut qu'il soit éteint. Donc ça va à l'encontre effectivement des mesures de précaution, je n'ai pas parlé de principe pour le coup, qui doivent être prises. Je pense que c'est un élément important aussi à prendre en compte dans nos discussions. Ce sont de nouvelles méthodes de relations professionnelles qui se mettent en place et qui sont à prendre en compte dans cette discussion.

Par rapport à la proposition qui est faite de favoriser les forfaits SMS, je pense que la proposition de Monsieur BROTTES est intéressante à condition que ça ne soit pas effectivement à technologies égales avec les portables actuels. Les forfaits SMS n'empêchent pas un adolescent d'avoir son portable allumé de façon permanente sous son oreiller. De ce point de vue, la sécurité et la précaution ne me semble pas tout à fait garantie. C'est une piste, mais une piste à travailler et à étudier.

Une dernière chose, parce que c'est essentiellement là-dessus que je voulais intervenir, c'est sur le projet de loi Grenelle 2 que vous nous avez lu. Manifestement, on en est encore à l'interdiction des produits spécifiquement destinés aux enfants de moins de 6 ans. Pour nous bien évidemment, l'enfance, et pour une fois on va utiliser l'OMS, la définition de l'enfance par l'OMS c'est jusqu'à 14 ans. Donc il n'y a aucune raison de redéfinir l'enfance, sachant que les campagnes que nous avons menées nous personnellement contre les portables pour enfants, c'était d'abord le babymot, 4 à 8 ans, le kiditel, à partir de 6 ans, et le MO1 à partir de 6 ans. C'est-à-dire que les campagnes que nous avons menées vont bien au-delà évidemment de ce qui est actuellement, et nous demanderons donc à ce qu'il y ait une extension de cette interdiction, bien au-delà de 6 ans. Il nous semble avoir entendu Madame Jouanot proposer d'ailleurs une interdiction au moins de 12 ans. Donc je voudrais savoir là aussi où en sont les études sur cette question.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET (INVS)

Je voudrais revenir et donner un certain nombre d'éclairages épidémiologiques sur un certain nombre d'affirmations ou de notions qui ont été dites autour de cette table.

A propos de la comparaison des risques pour la santé humaine liés à une exposition au tabac et à l'amiante, et à une exposition au dispositif de téléphonie mobile, notamment aux dispositifs terminaux. Effectivement, nous ne sommes pas du tout dans le même registre de risque. Un indicateur de risque utilisé fréquemment en épidémiologie est le risque relatif qui exprime le risque chez les exposés divisé par le risque chez les personnes non-exposées. Pour donner un ordre d'idée, chez le fumeur actif, le risque relatif de cancer du poumon est autour de 20. On voit que dans les études positives concernant l'utilisation des mobiles, le risque relatif est autour de 1,2, parfois 2. Donc nous ne sommes pas du tout dans la même gamme de risque. Sachant que cet indicateur de risque donne une idée de la force de la relation établie ou suspectée entre un facteur de risque et un événement de santé. Ça n'a donc rien à voir.

Il faut quand même mettre un bémol à cela, relatif au temps de latence, c'est-à-dire la période qui sépare le démarrage de l'exposition à un facteur de risque et la survenue clinique, l'observation de la maladie. Concernant la téléphonie mobile, il est clair que nous manquons de recul. Il est possible

que, si jamais la téléphonie mobile augmentait beaucoup le risque de cancer au cerveau par exemple, avec un temps de latence de 15 ans, la période actuelle d'observation serait trop précoce pour pouvoir mettre en évidence une telle épidémie. Donc c'est vrai que nous manquons un peu de recul, mais pour l'instant, sur les éléments d'observation épidémiologiques dont nous disposons, on ne peut absolument pas comparer les deux types de risques, de par leur importance et la force de leur relation.

Je voulais aussi revenir sur une affirmation que j'ai entendue tout à l'heure, qui consistait à dire que les antennes relais de téléphonie mobile avaient un effet sur la santé humaine. A l'heure actuelle, on ne peut pas affirmer que l'exposition au champ électromagnétique généré par les antennes relais de téléphonie mobile produit un effet sur la santé humaine. Il n'y a pas de consensus scientifique sur la question. Dans le domaine des risques faibles, on est un peu à la limite des capacités d'observation épidémiologique. Même si le risque existe, certaines études vont manquer de puissance statistique et ne vont pas arriver à le mettre en évidence. C'est d'ailleurs pour ça qu'on fait d'énormes études multicentriques, comme l'étude Interphone, qui ne porte pas sur les antennes relais, mais on cherche à inclure un maximum de patients, de cas, pour essayer d'avoir une grosse puissance statistique et d'arriver à mettre en évidence par des tests des différences statistiquement significatives entre les personnes exposées et les personnes non exposées.

Dans ces contextes de faibles risques, des études manquent de puissance et vont conclure peut-être à tort qu'il n'y a pas de risques, et puis il y a des études qui vont montrer un risque significatif mais un peu par hasard, ou aussi parce que le risque existe. On voit bien que là, et c'est là tout le sujet de la controverse scientifique d'une certaine manière, c'est que nous pouvons avoir affaire à des études qui concluent à tort à un risque ou à tort à l'absence de risque alors qu'il existe. Tout cela est lié au fait que le risque est très faible.

C'est pour ça que dans ce genre d'études et d'analyses qui portent sur un facteur de risque particulier, des analyses qui soient justement globales sur l'ensemble des études. On ne peut surtout pas fonder son opinion, et des décisions, sur la sélection de certains résultats, précisément parce que si on sélectionne certains résultats, suivant l'appétence qu'on a pour un résultat plutôt qu'un autre, on va sélectionner bien-sûr des études qui vont dans un sens ou plutôt dans un autre, suivant tout un tas d'enjeux, d'aspects culturels, historiques, etc.

J'en terminerai sur ce point. Je ne pense pas qu'on puisse mettre sur un pied d'égalité la présentation par l'OMS de l'état actuel des connaissances, qui va justement présenter l'état actuel du débat, compte tenu de tout ce qu'on sait, compte tenu des études négatives, positives, où il va y avoir tout un panel de scientifiques, je ne parle pas d'experts, mais de scientifiques, de personnes spécialisées dans ce domaine, qui vont peser le poids scientifique qu'apporte chaque étude, la qualité intrinsèque de chaque étude, les problèmes méthodologiques qu'apporte chaque étude, et qui va, compte tenu de cet examen de cohérence et de qualité de chaque étude, statuer finalement de façon globale. On ne peut pas mettre ça en balance avec la présentation d'un auteur particulier qui précisément lui va vous dire : « non, moi dans mon étude, je n'ai rien vu, donc ça n'existe pas » ou au contraire « moi j'ai vu des choses donc ça existe ».

Là, en invitant l'OMS, j'en félicite d'ailleurs Monsieur le Président, puisque nous avons là un point de vue global distancié, et peut-être désintéressé, en invitant des auteurs particuliers, en particulier des auteurs qui vont tous un peu dans le même sens, d'une certaine manière, par ce fait là, on donne plus de poids à cette assemblée, et un certain type de résultats. Donc méfions-nous aussi de cette pratique qui consiste à inviter des gens qui vont nous présenter leurs résultats qui vont toujours

dans le même sens. Dans ces cas là, on pourrait demander un droit de réponse qui consisterait à dire : « invitez alors des auteurs qui concluent dans un autre sens ». Nous retombons alors dans une instance de débat scientifique qui est celle que nous souhaitons éviter.

Monsieur DANJOU

Je voulais revenir sur la notion d'engagement volontaire et de réglementation qui a été évoquée tout à l'heure. A nos yeux, la réglementation et les engagements volontaires sont 2 leviers à la disposition de la collectivité nationale, 2 leviers d'action complémentaire. Souvent, les engagements volontaires précèdent la réglementation. En l'espèce, dans le cas du téléphone mobile, c'est ce que nous allons vivre. D'ailleurs, si je me réfère aux engagements des opérateurs que j'ai mentionnés tout à l'heure pris dans ce guide, et si la représentation nationale décide de voter le projet de loi Grenelle 2, puisqu'un certain nombre de ces engagements se retrouvent dans le projet de loi. En fait, la réglementation prend la forme de règlements de textes produits par le Gouvernement, par le Parlement, mais au final si j'ose dire, ils n'ont que la signature des pouvoirs publics. C'est vrai que la force des engagements volontaires, si on peut les acter autour d'une collectivité comme celle-là, cette table ronde, c'est que l'ensemble des parties prenantes s'y retrouvent et y adhèrent à travers par exemple à une charte.

C'est pourquoi nous nous voudrions faire la proposition sur les téléphones mobiles d'examiner l'idée d'une charte qui réunirait les engagements de l'ensemble des parties prenantes que nous sommes en mesure de prendre collectivement, même si certains de ces engagements seront ultérieurement repris dans la loi, et seront durcis dans la loi, tant mieux. Mais peut-être essayons d'avancer et de faire cette démarche collective de charte.

Monsieur NEGRE

Cela me permet de rebondir et de répondre à la question de Madame Le CALVEZ qui a demandé tout à l'heure : où en sommes-nous ? Nous sommes autour de la table. Aujourd'hui, nous avons parlé de la sagesse des Parlementaires qui sont présents, je fais référence à l'action de mes collègues messieurs GEST et BROTTES. On est là, on est présents et actifs, et on travaille avec vous autour d'une table ronde pour arriver à des conclusions, parce que nous espérons aboutir à des conclusions. Alors on ne tirera pas toutes les conclusions dans les 15 jours, mais on en tirera un certain nombre. Ce qui me paraît important, c'est qu'on avance dans le débat.

Je reviens un peu en arrière. Tout à l'heure, j'ai posé une question simple, basique, puisqu'après tout à New-York ils savent le faire, je me suis dit qu'en France on devait au moins savoir faire la même chose, je n'ai toujours pas la durée d'utilisation moyenne, par utilisateur et par jour, et celle des adolescents. Je pense qu'un chiffre de ce type serait très intéressant pour ensuite avoir une idée sur l'action qu'on va mener. Ca, je ne le trouve pas, donc je repose la question pour la deuxième fois.

La deuxième chose, c'est qu'au Sénat, on est des incorrigibles optimistes, et donc je m'aperçois qu'on est tous d'accord, entre les opérateurs, les parlementaires, les associations et les autres, sur l'idée qu'il faut une approche de précaution. Les opérateurs eux-mêmes le disent. Les associations nous le demandent. Très bien. A partir de là, proposez les uns et les autres, proposons les uns et les autres. Mettons sur la table ce qu'on propose, concrètement. Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur DANJOU, d'une charte. J'ai moi un texte du Gouvernement qui est un projet. On est là

pour entendre, pour écouter toutes les parties prenantes, en n'ayant aucun sujet tabou, aucune question taboue. Et moi c'est en conscience que je travaille, uniquement en conscience. Donc j'écoute. Mais après, je prendrai des positions, c'est clair, et j'assumerai, en tant que rapporteur, dans ce domaine là.

Ce que je souhaiterais, c'est qu'effectivement on avance, parce qu'aujourd'hui on avait à l'ordre du jour les actions nouvelles à définir. Quelles sont ces actions nouvelles, qu'est-ce que vous proposez ? Vous avez proposé un certain nombre de mesures, vous en avez proposé d'autres, on en a proposé ici autour de la table, le Gouvernement en a proposé. Entrons dans le vif de sujet, notamment sur les portables. Qu'est-ce qu'on propose, sachant qu'on est tous d'accord sur le fait qu'il y a une approche de précaution qui serait justifiée. J'ai trouvé que la position de l'AFSSET était raisonnable et responsable, en disant : avançons de manière proportionnée. Tout est risque autour de nous, y compris l'air que vous respirez actuellement. Je suis aussi rapporteur de ça, et je m'aperçois que l'air qu'on respire pose aussi des problèmes. Tout. Les escaliers aussi, on peut glisser en descendant. Quand vous voyez le nombre d'accidents domestiques ! C'est réel, concret ! Chaque année on a des centaines de morts dans les accidents domestiques, c'est un vrai problème !

Donc cernons les problèmes, avançons et essayons d'arriver à un consensus minimal au moins pour faire avancer ce débat là et proposer un certain nombre d'avancées. On a aujourd'hui les actions nouvelles qui sont à l'ordre du jour. Alors quelles sont ces actions nouvelles ?

Madame GOUHIER, CRIREM

Je voudrais revenir sur plusieurs éléments, et d'abord sur ce que nous a dit Monsieur DANJOU tout à l'heure, sur le fait que la dernière rencontre avait conduit à l'innocuité des antennes relais. On n'a pas dû suivre la même séance, parce que je n'ai pas tout à fait entendu ça. Je n'ai pas entendu de conclusion, mais je n'ai sûrement pas entendu qu'il n'y avait pas de problème avec les antennes relais et que vivre à 20 mètres d'une antenne relai dans un champ de 20 volts par mètre ne posait aucun problème, situation rencontrée par le CRIREM.

Je voudrais également dire que le CRIREM a travaillé et travaille encore avec des CHSCT des travailleurs de la téléphonie mobile qui sont effectivement inquiets par les niveaux d'exposition auxquels ils sont soumis quand ils montent sur les pylônes ou sur les terrasses, et auxquels il faut bien expliquer qu'il n'est pas question d'interdire cette technologie, de la supprimer, mais de simplement la mettre en place en incluant le paramètre santé dans son développement, et en écoutant ce que nous disent les travailleurs.

Ensuite, tout à l'heure, j'ai entendu l'intervenant de l'INVS dire que dans les études, il y a des études qui sont positives, des études qui sont négatives, effectivement. Mais moi ça ne me fait pas dire innocuité. Quand j'entends études positives, études négatives, j'ai plutôt envie de dire principe de précaution. Ce principe de précaution, je ne vois pas trop comment on peut l'appliquer sans une réglementation. Je ne crois pas qu'une campagne soit suffisante, parce qu'elle ne touchera pas forcément tout le monde, ou qu'elle ne sera pas forcément faite pour convaincre chacun. Je pense qu'il faut une réglementation plus stricte, qu'il faut réglementer également la publicité. Pourquoi est-ce que dans les publicités télévisées, ou les publicités des grands panneaux dans les villes, on ne voit pas de personnes en train de téléphoner avec une oreillette, ou des téléphones présentés avec une oreillette. Je pense qu'une oreillette, comme vous l'avez dit Monsieur le Député, peut devenir effectivement beaucoup plus solide et beaucoup plus facile à utiliser en mettant les fabricants au travail.

Notre sentiment est donc de dire qu'il faut aller vers une réglementation plus stricte, interdire le téléphone portable aux enfants de moins de 14 ans, et développer un moyen de téléphoner plus sûr.

Ensuite, on a comparé au tabac et à l'amiante, mais ce n'est pas tellement dans les effets qu'on a comparé la téléphonie mobile à ces deux dangers, mais plutôt dans la démarche qui a eu lieu. A chaque fois, on a effectivement une technologie ou une pratique qui se développe de plus en plus, et on voit apparaître des lanceurs d'alertes, des gens qui disent : attention, il se passe ci, il se passe ça. A ce moment-là, il n'y a pas vraiment d'études, mais simplement des lanceurs d'alertes. Puis petit à petit le milieu médical se sent interpellé. Les études commencent à avoir lieu, les pouvoirs publics sont également interpellés, et petit à petit on est amenés à poser des normes, à poser une réglementation. Je pense qu'au niveau de la téléphonie mobile, on peut peut-être ne pas attendre 50 ans, comme on a attendu pour l'amiante, comme on a attendu pour le débat. On peut peut-être aller beaucoup plus vite, puisqu'il y a déjà des études de faites. Les lanceurs d'alertes sont déjà là depuis un certain temps, alors je pense qu'il faut peut-être profiter de ce phénomène pour réglementer, quand il est encore temps, et pour éviter un risque sanitaire.

Monsieur BADOZ (Orange)

Puisque nous avons encore été mis en cause au sujet de nos publicités dans le TGV, je voudrais préciser que les publicités pour la musique ou pour les jeux, c'est justement un usage donné, c'est-à-dire un usage pour lequel on tient son terminal entre les mains, donc éloigné de sa tête, et un usage silencieux, parce que la musique c'est aussi avec les écouteurs. Donc là aussi on est dans les bons gestes d'usage dans le TGV.

Pour ce qui est de l'usage, Monsieur le Sénateur, les chiffres sont tout à fait connus ; Je crois qu'ils sont connus par l'ARCEP, par la Commission Européenne. Je cite de mémoire, et je crois que l'usage est faillible, je crois que l'usage en France est de l'ordre de 150 minutes par mois, c'est-à-dire 2 heures 30 par mois, c'est-à-dire quelques minutes par jour, ceci sous réserve de la faillibilité de ma propre mémoire.

On parle de risques qui ne sont pas avérés. Je voudrais mettre en balances ces risques potentiels, dont on parle beaucoup, avec ce que fait pratiquement et quotidiennement le mobile. Le mobile, ça sauve des vies, ça permet à nos clients d'appeler partout, en tous lieux et à tout moment les services d'urgence. J'ai un chiffre, qui ne concerne que le réseau Orange et que l'Ile-de-France. Sur l'Ile-de-France, chaque année, le réseau mobile Orange fait transiter 800 000 appels vers les numéros d'urgence, c'est-à-dire vers le SAMU, les pompiers, police secours, vers le 112. Ca veut dire que pour l'ensemble des opérateurs sur la France, on parle de millions d'appels transportés par le réseau mobile. Ca veut dire certainement beaucoup de vies sauvées, avec certitude.

Pour ce qui est des propositions, je rappelle que nous sommes tout à fait ouverts aux propositions. Monsieur DANJOU a fait des propositions. Nous sommes pragmatiques. Nous souhaitons des mesures pragmatiques, des mesures proportionnées, qui vont permettre de diminuer l'exposition.

On a parlé des offres pour les adolescents. Nos offres aujourd'hui se font systématiquement avec du SMS illimité, parce que c'est l'usage de nos adolescents aujourd'hui, et avec de la voix mais très limitée. Pourquoi pas aller uniquement vers du SMS illimité, on peut tout à fait l'étudier. Les ados utilisent en effet les SMS de manière extrêmement massive, donc ça c'est illimité, le portable est loin de la tête. Mais pouvoir appeler un peu aussi, ça peut être utile, donc c'est souvent 1 heure de forfait. Si on fait que du SMS, pourquoi pas, on est tout à fait ouverts à regarder ça.

Le deuxième point, limiter l'exposition de la tête, ce sont les oreillettes. Ce qu'on observe chacun, dans notre usage, c'est que les oreillettes filaires c'est compliqué, il y a les fils, il faut les ranger, etc. Le 21^{ème} siècle, qu'on le veuille ou non, c'est quand même le siècle du sans fil. Il y a les oreillettes Bluetooth, et en termes d'usage, je crois qu'il y a beaucoup à faire autour des oreillettes sans fil. Ca peut être quelque chose. Effectivement, si on nous dit que même les oreillettes Bluetooth, qui émettent à quelques milliwatts, on risque la mort à chaque pas, on peut hésiter à se lancer dans une campagne, mais il nous semble qu'il y a des pistes à creuser. On est tout à fait ouverts à creuser des pistes vers les oreillettes Bluetooth et à discuter de propositions qui soient raisonnables, proportionnées, je crois qu'il faut bien garder les millions d'appels vers les services d'urgence avec les risques hypothétiques, et qui soient pragmatiques et qu'on puisse mettre en œuvre.

Madame CAMBOU

Tout d'abord, je n'ai pas bien compris votre intervention, Monsieur le représentant de FO. J'ai peut-être mal entendue, mais quand nous étions en configuration de Grenelle, vos représentants étaient comme nous autour de la table, et on ne s'était pas fait traiter de cabinet je ne sais quoi, et vous aviez compris ce qu'était notre mouvement. J'ai été un peu étonnée, mais peut-être ai-je mal compris le sens de votre intervention.

Par rapport à la proposition de Monsieur BROTTES, je trouve extrêmement intéressante l'idée qu'effectivement, dans notre souci qui nous semble partagé de protéger les jeunes au maximum, on aille vers ce type de mesures. Il me semble que l'idée que ça ne soit que du SMS pour des ados, ça me semblerait une avancée tout à fait positive. Je pense qu'effectivement, 1 il y a des cas où ils ont besoin d'échanger et c'est utile, et 2 qu'on ne pourra pas les faire aller en arrière complètement, c'est évident aussi. Donc en étant réalistes et dans notre souci commun, ça me semble une proposition intéressante.

Monsieur GEST, votre proposition de rythme de travail me paraît complètement converger avec notre demande de rythme depuis l'origine du processus. On ne l'avait pas appelée avec les mêmes mots. On avait dit que le plus simple, ce serait qu'après le 25 mai on soit capables de faire une pause et qu'on reprenne à l'automne avec les éléments complémentaires qui pourraient nous éclairer. L'un dans l'autre, à mon avis, on est en phase.

Sur le problème des terminaux, si on laisse de côté les enfants, puisqu'ils ont besoin de réponses adaptées, pour les adultes, il faut qu'on réfléchisse à une façon d'aborder les choses touchant à la fois la population générale et la population des travailleurs, toujours pour la même raison : chaque humain est soumis à une exposition globale qui est le cumul de ce qu'il a pendant 24 heures. Deuxième chose, il faut bien intégrer dedans à la fois le téléphone sans fil, qu'il soit portable ou de bureau, ou de chez soi. C'est bien l'ensemble de ces problèmes d'exposition. Il faut prendre la globalité.

Il me semble, Monsieur le représentant de l'AFOM, que vous nous avez donné en réponse des données d'usage moyen, mais j'ai cru comprendre que ce n'était pas une comparaison possible entre adultes et jeunes, mais un usage moyen global. Or l'intérêt de la question de Monsieur NEGRE auquel je souscris pleinement, c'est quelles différences entre les données concernant les jeunes et les données concernant les adultes en général. Ca correspond bien à une de nos préoccupations de mieux cerner les besoins et les risques potentiels.

Monsieur POMONTI

Je voulais revenir sur les propositions des Parlementaires et des experts auprès des Parlementaires, qui visent si j'ai bien compris à essayer de mettre en place des systèmes bridés pour les moins de 18 ans. D'une part, effectivement, il faut répondre à la question du Sénateur NEGRE, c'est-à-dire la durée d'exposition, et il y a des études là-dessus. Je n'ai pas ça en mémoire, mais peut-être que le représentant de l'ARCEP pourra le dire. Les 2 heures 30 indiquées par Monsieur DANJOU sont générales. L'utilisation n'est pas du tout la même selon les âges. En particulier, il semble bien que l'utilisation par les jeunes est plus élevée que pour les gens plus âgés.

Je voulais simplement inscrire quelques doutes par rapport aux propositions émises par Monsieur BROTTES et Monsieur GEST. Il ne m'appartient pas de parler au nom des équipementiers, constructeurs, industriels et opérateurs aux prises avec les conditions difficiles de la compétition internationale dans laquelle ils sont plongés, et les problèmes que pourraient leur poser des mesures de cette nature sur le territoire français. Ca c'est leur affaire, ils sont assez grands pour essayer d'y répondre. Par contre, je voudrais poser la question au niveau de ce que je connais un peu mieux, c'est-à-dire l'attitude des utilisateurs pour essayer d'éviter de partir dans des voies qui seraient finalement irréalistes. Il faudrait tout d'abord se souvenir qu'en matière de prescription dans le foyer de communication électronique, le principal prescripteur a moins de 18 ans. C'est lui qui commande. C'est lui qui détermine l'accès à internet, au microordinateur, au haut débit. C'est une loi absolument systématique prouvée par toutes les enquêtes que nous avons conduites depuis 10 ans. C'est la même chose bien évidemment pour les autres outils de la communication électronique, notamment les portables.

L'accès à ce changement très important de la mobilité, je ne suis donc pas sûr que ça ne soit pas très difficile de brider à ce point les moins de 18 ans. Ca ne sera pas facile. Certes, on peut envisager des incitations de nature tarifaire, et inciter les opérateurs à mettre en place des incitations de type tarifaire. Par contre, au niveau du bridage technique, si je peux m'exprimer ainsi, ça me paraît assez compliqué.

Monsieur GIRARD

Merci. Je préviens déjà qu'il reste 15 minutes. Je me réserve 3 minutes de conclusion. Tout le monde ne parlera pas, et il va y avoir des frustrés. En plus, Monsieur KERCKHOVE a dépassé sa demi-heure de silence et trépigne ! A sa place j'en ferais autant ! Sachez cependant qu'on se revoit demain matin à 10 heures !

Monsieur LALANDE

Sur la consommation des jeunes, il est vrai que nous n'avons pas l'information. Nous ne pouvons donc pas vous la donner. Nous allons la chercher. Elle est sans doute difficile à trouver, parce que c'est souvent les parents qui prennent l'abonnement pour les enfants. D'autant plus que nous avons un engagement volontaire que nous tenons, de ne pas solliciter les jeunes. Donc par définition, il nous est très difficile de faire des études statistiques ou de marché sur les jeunes. Mais encore une fois, n'oublions pas que le SMS était à l'origine un dispositif technique. Ce sont les ados qui ont inventé le SMS, et ce sont en effet de grands utilisateurs du SMS. Naturellement, ils se portent vers le SMS. Je signale d'ailleurs que le nombre de SMS a doublé en 1 an. Donc ça devient un usage très général. Cela étant, s'il faut faire des offres spécifiques où il n'y a que du SMS ou peu de voix,

si nous n'en avons pas fait assez, nous sommes prêts en effet à réfléchir à de nouvelles offres de ce type. Pas de problème.

On a parlé d'engagement volontaire ou réglementaire. Je crois que la question du kit oreillette sur la pub que Madame soulevait est un excellent exemple de ce qu'on peut faire de manière réglementaire ou en engagement volontaire. Peut-être que nous ne mettons pas assez de kits oreillettes sur nos publicités. On peut en discuter, c'est peut-être vrai. Ca relève à ce moment-là de la concertation et d'un accord réciproque, après concertation, d'un engagement volontaire de dire qu'on mettra plus d'oreillettes dans nos pubs, si ceci n'est pas fait.

Nous ne sommes pas parfaits, et il est normal que les associations de consommateurs, si jamais elles découvrent des choses qui ne sont pas conformes à ces engagements, soulèvent le problème, discutent avec nous et que nous le corrigions. Je signale qu'en matière de consommation, c'est un processus parfaitement classique que nous avons avec les associations de consommateurs, et peut-être faut-il mettre en place le même type de concertation sur cette partie dont nous parlons ce matin.

Je voudrais juste rassurer Madame le CALVEZ : quand un mobile est en veille, il n'émet pas et ne comporte pas de dangers. S'il sonne et que vous le prenez, il émet. Je ne reviendrai pas là-dessus, nous ne semblons pas avoir un avis technique identique, mais je vous propose de vous rapprocher des techniciens.

Dernier point, je voulais faire une précision, mais je crois que le représentant de l'INVS l'a dit plus ou moins tout à l'heure : j'ai entendu avec surprise tout à l'heure que la représentante de l'OMS avait dit que 80 % des études montraient qu'il y avait un risque. Moi je n'ai pas du tout entendu la même chose de la représentante de l'OMS. Si la première partie est inscrite au compte rendu, j'aimerais aussi que mon interprétation le soit dans le compte rendu.

Monsieur GERARD, UNAF

Pour rebondir par rapport à ce que vous venez de dire, sur la question de la sollicitation des adolescents, etc., on peut quand même dire que oui, pour les moins de 12 ans, il y a un engagement des opérateurs pour ne pas solliciter ce public. Pour les 12-18 ans, on peut quand même être plus interrogatif, ne serait-ce qu'en termes de publicité. Beaucoup de publicités passent notamment sur des programmes médiatiques, à la télévision, qui sont largement vus par des 12 – 18 ans, même si le message ne s'adresse pas spécifiquement aux 12-18 ans, ce sont des programmes qui sont vus et on sait l'impact de ces publicités sur les choix des 12-18 ans, donc je serai beaucoup plus modéré. Je suis d'accord que l'engagement porte sur les moins de 12 ans, mais on a beaucoup évoqué la question des 12 – 18 ans, qui était quand même une cible à réfléchir. Nous on a travaillé avec l'AFOM, on travaille avec les opérateurs et on est prêts à continuer, donc je vous le dis, on souhaiterait vraiment qu'on réfléchisse aussi sur cette cible des 12 – 18 ans, notamment en termes de publicité.

Pour rebondir sur la publicité, effectivement, je suis totalement d'accord sur l'idée qu'il faut réfléchir à comment mettre en place l'oreillette dans les publicités. Je pense qu'il faut réfléchir aussi sur les programmes, notamment sur les programmes télévisuels, etc. Aujourd'hui va être permis le placement de produits. On pourrait très bien imaginer que le placement de produits, notamment de téléphones, ne soit pas autorisé si ce n'est pas avec les kits oreillettes. Je ne sais pas si c'est une proposition qui a un sens, mais pourquoi pas. On interdira certains produits qui ne pourront pas être placés dans les programmes, on peut imaginer que le téléphone, ok, car bien-sûr

ça n'aurait pas de sens que dans les séries il n'y ait jamais de téléphone, mais qu'il y ait une utilisation dans les séries uniquement avec les kits oreillettes. Imaginez Jack BAUER dans la série 24 heures avec toujours une oreillette, ça aurait eu un impact assez important !

Un troisième point, c'est juste pour dire qu'on est totalement d'accord avec le fait de dire qu'il faut se donner du temps. La première réunion a eu lieu le 30 avril. La fin était prévue le 26 mai, je crois que 27 jours de travail, même si on y passe nos nuits, sur un sujet aussi important, ça paraît un peu difficile. Donc il faut absolument qu'on trouve une méthode pour poursuivre bien au-delà de cette date.

Enfin, juste pour terminer, par rapport à l'AFUTT, son intervention laissait à penser que l'AFUTT était le seul représentant des utilisateurs. Nous on représente certes les familles, mais on représente aussi les consommateurs. Je pense qu'on représente quand même les utilisateurs. Il n'y a pas d'un côté l'AFUTT qui représente les utilisateurs et puis les autres associations qui représenteraient je ne sais pas trop qui. Ce n'est pas parce qu'on est sur une réflexion ou un usage modéré, etc. Au contraire, c'est bien parce qu'on représente les utilisateurs qu'on est là.

Monsieur CENDRIER

Il nous a été demandé des propositions, on va enfin pouvoir en faire. Les propositions que nous faisons, c'est que le téléphone portable soit interdit aux moins de 14 ans, pour les raisons que j'ai déjà évoquées. On ne peut pas laisser un appareil potentiellement cancérigène entre les mains d'enfants.

Nous avons fait cette proposition que je réitère sur des zones tests à 0,6 volt par mètre, y compris dans les zones rurales et les zones urbaines. Toujours pas de réponse là-dessus, pourtant ça vaudrait la peine de tenter l'expérience pour voir en vraie grandeur comment ça se passe, et de voir de quelle manière également ça protégera les usagers du téléphone portable dans les zones rurales qui seraient plus près de leurs antennes, puisqu'il y en aurait plus.

Sur les oreillettes filaires, nous sommes absolument pour la mise en place systématique d'oreillettes filaires, si possible effectivement de meilleure qualité. On nous dit que le Bluetooth serait la solution. On vient de discuter pendant un certain temps sur le fait que le téléphone portable est un émetteur récepteur qu'on a sans arrêt près de la tête. Le Bluetooth, ça équivaut à un émetteur récepteur sans arrêt, près de la tête, et les expositions chroniques, comme vous le savez, ça pose des problèmes. Chez les opérateurs, personne ne pourra nous dire qu'il n'y a aucun danger là-dessus.

Je rappelle qu'on parle d'utilisation moyenne du portable. Il y a déjà beaucoup de gens qui n'ont plus de ligne fixe du tout. Ceux-là, ils ne sont pas à 2 heures d'exposition par mois, ils sont à plusieurs heures par jour. Donc il faut absolument une campagne d'information pour que les parents soient au courant des risques encourus par leurs enfants, et qu'on déconseille absolument l'usage des téléphones portables aux femmes enceintes.

Par ailleurs, nous ne sommes pas un lobby anti-portable. Nous sommes pour la technologie, mais on doit tenir compte de l'acceptabilité sociale, et on doit avoir des consommateurs réellement informés, de manière à ce qu'on ait la technologie sans problème sanitaire.

Monsieur BROTTES

Je voulais réagir aux propos de Monsieur POMONTI. Il a un peu ringardisé mon approche tout à l'heure, mais ce n'est pas parce qu'on peut faire de la moto ou de la mobylette que le vélo n'a pas le droit de cité. En tout état de cause, dès l'instant où les fréquences sont un bien public rare, le législateur, le Gouvernement, peut être en mesure d'exiger par un cahier des charges donné qu'elles ne soient utilisées que pour faire du vélo, ou que pour faire de la moto ou que pour faire la mobylette. L'usage de la route, la comparaison, chacun la comprend bien. On peut faire preuve de modernité et d'innovation, y compris en restant sur un type d'usage, parce que je fais confiance à ceux qui sont inventifs et créatifs pour que cet usage là soit décliné en de nombreuses autres fonctions, hormis la téléphonie.

Il ne s'agit pas de brider, je crois que c'est le terme qui m'a choqué. Ce n'est pas parce que vous achetez un vélo que vous jetez votre mobylette, c'est que le vélo, d'abord, c'est moins cher, et pour vous déplacer, ça peut être plus agréable ou plus intéressant. Si on a une approche développement durable, on peut considérer, y compris en termes de pouvoir d'achat, que l'opérateur qui se spécialisera là-dessus, parce qu'on lui aura donné des fréquences que pour ça, il sera peut-être seul, ils seront peut-être plusieurs, ce serait mieux qu'ils soient plusieurs d'ailleurs, ce qui n'empêche pas les opérateurs existants de continuer à faire des offres parallèlement. Il ne s'agit pas de cantonner les uns dans un domaine. Si on reprend l'image du vélo, je reprends cette image, je pense qu'il y a un marché du vélo, et qu'il y a des vertus. Je crois qu'il faut pousser à fond ça et qu'on a notre mot à dire. Ce n'est pas que le marché qui doit parler là-dessus, puisqu'il s'agit bien d'un bien public qui est celui des fréquences. C'est donc au mot « brider » que je réagissais, puisque ce n'est pas de ça dont il s'agit.

Monsieur HALIMI

En ce qui nous concerne, la première démarche, c'est que le kit mains libres, ça ne va pas. Techniquement, ça ne va pas. Donc pour nous, c'est un appel à l'innovation, et il faut qu'on travaille sur cette démarche là. Il faut que le kit mains libres ait une pérennité dans le temps et qu'il soit pratique pour les gens. On ne peut pas demander à des gens de faire quelque chose de pas pratique. Il faut donc que les opérateurs travaillent techniquement sur ça.

La deuxième démarche, c'est ce que j'ai essayé d'expliquer tout à l'heure, c'est-à-dire l'information éclairée. Si je dois avoir une information éclairée, il faut que les gens qui me vendent des choses fassent de leur mieux et prouvent qu'ils font leur mieux, en allant jusqu'au bout de la démarche pour informer les gens. On est dans la logique d'information, et il y a une information des médecins.

Ensuite, il y a une expérience que nous sommes en train de mener avec les élus, puisque c'est eux qui nous l'ont demandé. On essaie de faire une sensibilisation dans les collèges. Je suis bien d'accord, c'est par les adolescents qu'on peut arriver à sensibiliser, non pas à ne plus téléphoner, c'est idiot, ils n'y arriveront pas, ils ne le pourront pas, ce n'est pas la peine, mais de dire comment, pourquoi, et quelles sont les conditions. Même si cette chose vous apparaît une démarche de longue haleine, elle nous paraît nous un premier pas pour essayer de prendre conscience de ce qu'il y a autour de nous. Je rejoins enfin Madame CAMBOU en ce qui concerne un comité de suivi, puisque nous n'arriverons pas à régler tout en 15 jours.

Monsieur NEGRE

Je renouvelle ma proposition. Tout à l'heure, je n'ai pas bien entendu quelle était la durée d'exposition pour les adolescents, mais demain peut-être que nous l'aurons. En tous cas, j'imagine que quelqu'un pourra me sortir ce chiffre. La deuxième chose, je renouvelle également ma proposition auprès des uns et des autres pour avancer, comme vient de le faire le Docteur HALIMI ou l'association Robin des Toits, avec un certain nombre de propositions concrètes dès maintenant. Ca n'empêche pas du tout, bien au contraire, de continuer la discussion, parce qu'effectivement je pense qu'on n'aura pas totalement épuisé le sujet à la fin du mois de mai. Et on est tous de bonne volonté pour continuer. Pour autant, si on veut faire avancer le débat, encore faut-il qu'il y ait des propositions sur la table. J'ai entendu celles du Docteur HALIMI et de l'association Robin des Toits. J'ai pris connaissance des propositions émises par l'Institut National du Cancer. Il y en a 8. Très bien. J'attends que les uns et les autres déclinent leurs propositions.

Monsieur KERCKHOVE

Puisqu'on en est aux propositions, les opérateurs ont la chance de prouver leur bonne foi en matière d'engagements volontaires. Vous nous parlez d'avancées possibles en faveur de la société civile. Déjà, en ce qui concerne le lien Google sponsorisé qui renvoie sur les portables pour enfants, est-ce que vous pouvez vous engager à retirer ce lien sponsorisé ? Ce n'est pas très compliqué à faire. La publicité dans les TGV, je suis désolé, mais votre analyse ne m'a pas convaincu. Quand on télécharge, le portable reste à proximité, et la situation de mobilité dans un lieu clos et de mauvaise réception peut conduire à une forte exposition. Est-ce que vous vous engagez à retirer cette campagne de pub ? L'autre campagne de pub, ce sont les forfaits illimités après les cours. Est-ce que vous vous engagez à retirer ça, et éventuellement à ajouter une information sur vos publicités concernant un risque potentiel, charge au comité opérationnel de trouver la formule qui conviendra à tout le monde.

Ensuite, du point de vue de la réglementation, campagne d'information en octobre – décembre, parce que les données de l'ARCEP sont assez explicites là-dessus, avec une explosion des ventes exclusivement sur le dernier trimestre de l'année, depuis une bonne dizaine d'années. La campagne d'information de l'Etat pour le bon usage du portable et le risque potentiel du portable doit être à ce moment-là.

La proposition du Député sur les SMS est très intéressante. Il faudrait aussi à un moment analyser l'implication des logiques commerciales qui fait qu'un même opérateur est en même temps le gestionnaire des cabines téléphoniques, et en même temps promeut des forfaits illimités, ce qui est dans la même société contradictoire, ce qui amène potentiellement un opérateur à retirer de plus en plus de cabines téléphoniques, rendant de plus en plus obligatoire l'utilisation des portables. Donc j'aimerais qu'on réfléchisse aussi à un opérateur spécifique sur les cabines téléphoniques, de manière à ce qu'on puisse promouvoir ça comme alternative à l'utilisation du portable.

Dernier élément, évidemment, l'interdiction de la commercialisation des portables aux enfants. Mais pour que cette interdiction soit comprise, il faut qu'il y ait une information.

Monsieur VUITTON

Des propositions intéressantes ont été faites. Il faut au moins que les parents puissent avoir le choix d'offrir un téléphone qui limite l'exposition près de la tête. Par contre, sur la quatrième proposition, il faut qu'on fasse très attention dans cette enceinte. C'est un sujet qui est extrêmement sujet à des lobbys. Je ne voudrais pas qu'il y ait des confusions entre des sujets extrêmement sérieux sur la santé, et d'autres sujets qui font l'objet de débats par ailleurs. Faisons attention aux interférences qui pourraient exister entre des lobbyings et ce qu'on a à faire.

Jean-François GIRARD

Merci.

Il m'appartient de clore la présente réunion. Je dis bien clore et pas conclure, puisqu'à l'évidence, nous reprendrons demain à 10 heures. Je voudrais quand même pointer quelques aspects de notre débat ce matin qui me paraissent mériter commentaires. Je pense pouvoir saluer la qualité des débats. A part quelques invectives que j'ai relevées dans le premier quart d'heure, mais c'était à cause du café, je trouve qu'on s'est parlé avec respect, et que les uns et les autres émettent des propositions, conformément à notre tableau de marche.

Je crois aussi, certains l'ont dit, Monsieur GEST en particulier, et c'est une réponse à ceux qui sont étonnés de trouver nos travaux peu valorisés, le principe même d'une table ronde, c'est que c'est une étape fondatrice de l'organisation de la société pour faire face à l'incertitude des connaissances dans un problème auquel nous sommes confrontés. Il faut commencer par s'asseoir, et je pense que ce matin, encore mieux que la dernière fois, je pense qu'on a fait la preuve du bien-fondé du choix de mettre en place une table ronde, de la composer de la façon aussi pluraliste que possible. C'est un point positif.

Par contre, je fais partie, je le dis tout net, encore une fois par respect pour ma boulangère qui est quelqu'un de très important, parce qu'elle contribue à la qualité de ma vie, et passe son temps à équilibrer les risques et les bienfaits, voire les plaisirs. Je ne saurai pas lui dire que le tabac et les radiofréquences sont la même chose. Son grand-père est mort d'un cancer du poumon, et si je dis ça, si je mets sur le même plan, si nous le mettons sur le même plan, il y a aussi une responsabilité par rapport à la société. Il y a ce qu'on croit, ce pour lequel on milite, ce pour lequel on est élu ou nommé par la Fonction Publique ou par une Institution, mais il y a aussi une société qui nous regarde, qui nous écoute, et qui ne comprendrait pas qu'on lui dise : le tabac et les ondes, c'est la même chose. J'ai bien compris, vous n'avez pas dit ça, mais vous avez expliqué que ça pourrait à l'avenir devenir ça, mais ma boulangère, c'est hier que son grand-père est mort, et c'est maintenant qu'on s'explique sur les risques. Notre responsabilité est de plaider pour la hiérarchie des risques.

Tout cela conduit à un certain nombre de propositions, dont certaines sont relativement innovantes. D'autres sont déjà en débat. Nous poursuivrons cette élaboration ou cette expression de propositions demain, ce sera le rôle de la journée. Il nous appartiendra de faire la synthèse, avec un document aussi respectueux que possible, et quand il y a des oublis, ils sont à corriger. Vous aurez droit à un document que nous vous enverrons à tous lundi avant la fin de la journée, pour que ce soit la base de débats partagés dans la séance du mercredi 20 mai. Ce document là est un document dont vous disposerez tous. Quand vous le recevrez, j'espère que personne ne le trouvera parfait, ce ne serait pas normal. Il est fait pour être débattu. Le 20, ne venez pas en disant il manque ceci, il

manque cela... Oui, il manquera des choses, mais c'est un document de travail et l'on se retrouvera pour le compléter.

Enfin, l'étape de la table ronde, y compris dans la production d'un premier train de mesures susceptibles d'alimenter telle ou telle étape parlementaire ou autre, n'est qu'une étape. J'ai insisté pour maintenir le pas cadencé du 23 avril, du 6 mai, d'aujourd'hui, de demain, du 20 mai et du 25 mai. Plus cet exercice est dense, et plus on capitalise pour avancer. Avancer, c'est effectivement transformer dans des étapes ultérieures, et encore une fois le rendez-vous de septembre est connu ne serait-ce que pour le rendu du rapport de l'AFSSET, mais à l'évidence, il nous appartiendra aussi, peut-être dès demain, de différencier les mesures qui sont de l'ordre du légal, du législatif ou du réglementaire, ou d'ordre contractuel, ou d'ordre de programmes généraux, d'information ou d'éducation, ou, et on n'en a pas beaucoup parlé aujourd'hui, de recherche. Les mesures prises sont destinées à être des leviers, ce qui sera l'objet de la réunion de demain.

Donc on se retrouve demain à 10 heures, dans la même salle. Il y a des questions diverses ?

Monsieur KERCKHOVE

Vous nous dites que vous allez nous fournir une base de travail lundi soir pour une réunion mercredi qui était destinée à un débat pour auditionner les chercheurs. On s'aperçoit qu'on va débattre des conclusions de cette table ronde sans avoir sollicité ces acteurs. Nous souhaitons donc le report de la table ronde du 20 mai, de manière à avoir un peu de temps pour consulter nos réseaux et travailler sérieusement sur cette première base de négociation. Le 20, vous n'êtes pas sans savoir que c'est une date précédant le jeudi de l'Ascension, personne ne va être là. Je demande donc à ce que ce soit reporté, de façon à ce qu'on ait le temps de travailler.

Monsieur GIRARD

Je reviens sur le fait que le choix de la rapidité est un choix partagé, qui n'est pas imposé. On le partage, parce qu'il y a une situation aigüe. L'urgence est un choix partagé. On décide d'essayer d'en faire le maximum. Tout ne sera pas fait. Si nos experts ne sont pas disponibles, ceux qui ont été nommés par les uns ou par les autres, on ne va pas arrêter la machine. Ce n'est pas la dernière étape. C'est une étape, et il y aura une suite. Il faut être pragmatique.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis